Un pays qui ne veut plus des hommes de foi, va aux hommes de loi, en attendant qu'il aille aux hommes sans foi ni loi. (Guizot)

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Tant qu'un peuple n'est envahi que dans son territoire, il n'est que vaincu; mais s'il se laisse envahir dans sa langue, il est fini. (Bonald)

R. P. Provincial (c) 9916—110e rue

25ième Année PRINCE-ALBERT, Sask., mercredi le 18 septembre 1935 No 28 29

BIENVENUE A SON EXCELLENCE MGR MONAHAN

Son Excellence Monseigneur Peter-Joseph Monahan sera intronisé le 25 au soir prochain, comme archevêque du diocèse de Régina. Il succède à Son Excellence Mgr McGuigan, titulaire de Toronto.

Evêque de Calgary depuis trois ans, Son Excellence Mgr Monahan a fait preuve de grandes vertus de coeur et d'esprit qui n'ont pas manqué d'attirer l'attention de Notre Saint-Père le Pape.

Nous nous réjouissons de cette haute marque d'appréciation, qui couronne trois années de dur labeur dans le rude apostolat de l'Eglise de l'Ouest si profondément affectée par la dépression financière, et nous y voyons un précieux encouragement pour les diocésains de Régina, qui auront, dans la personne du nouvel archevêque, un pasteur digne de ses illustres prédécesseurs, Mgr Mathieu et Son Excellence Mgr McGuigan. Comme eux, il se fera tout à tous selon l'impérissable tradition des apôtres.

"Le Patriote" s'empresse donc de se faire l'écho des Franco-Canadiens de la Saskatchewan pour souhaiter à Son Excellence la plus cordiale bienvenue.

Une question de poignante actualité

A l'état où en est arrivée la situation européenne, paroxisme de la tension entre les grandes puissances, provoquée par l'enchevêtrement des intérêts multiples de l'Italie et de la Grande-Bretagne à propos d'un mouvement colonial qui pourrait prendre les proportions d'un conflit mondial, la question de la participation du Canada à la guerre est d'actualité poignante.

Nous n'avons pas oublié les angoisses de la dernière guerre et le bilan de ses tragiques conséquences. Nous avons horreur de la solution des différends par la force armée, méthode barbare. Si la guerre est parfois inévitable — légitime défense et abus cruel de justice — c'est toujours l'effet d'une volonté libre dans sa cause. Nous nous insurgerons toujours contre cette volonté qui précipite les peuples dans un tel abîme, d'où vainqueurs et vaincus émergent et plus affaiblis et plus misérables.

C'est dans cet esprit de paix que nous souhaitons ardemment le règlement pacifique de la question éthiopienne. "Nous désirons que les aspirations et les besoins de ce bon peuple (ITALIEN) soient satisfaits, reconnus et assurés, à condition qu'ils le soient de façon pacifique et avec justice," disait dernièrement Sa Sainteté Pie XI à une réunion d'anciens combattants.

Mais si les hommes d'Etat passent outre et font la sourde oreille à un si prudent avertissement, la mitrailleuse et le canon cracheront la mort. Et si l'Angleterre entre dans la fournaise, elle voudra sans doute y entraîner les dominions.

Cet appel aux armes peut retentir tantôt.

Que feront nos chefs? Le Canada mobilisera-t-il?

Nous voulons une réponse sans ambiguité, une déclaration formelle, car nous voterons le 14 octobre et nous ne choisirons pas des dirigeants disposés à nous envoyer à la boucherie chaque fois que la Grande-Bretagne juge à propos d'entrer en guerre.

"Je suis contre la participation du Canada à quelle que guerre que ce soit; je le suis de façon absolue." M. Stevens est catégorique.

M. Bennett l'est moins: "Pas de guerre si nos droits ne sont pas en jeu." Qui décidera en définitive si nos droits sont en jeu ou non? Sous prétexte de solidarité, l'esprit impérialiste pourrait bien avoir le dernier mot. Alors, le fusil à l'épaule et puis, en avant marche!

Plus de précision, s'il vous plait, M. Bennett.

M. King s'en remet au parlement. "En autant qu'il s'agit du parti libéral, je dis aujourd'hui que si la grande responsabilité incombait à un gouvernement libéral de décider de la participation dans un conflit européen, nous ne prendrions pas de décision sans consulter le parlement et ce sera la volonté du parlement qui décidera."

M. Lapointe est plus précis: "Je ne crois pas que la vie d'un seul Canadien doive être sacrifiée dans aucune guerre étrangère au sujet de laquelle nous n'avons pas été consultés. Je déclare que, dans mon opinion, aucun intérêt d'une nature quelconque en Ethiopie ne vaut la vie d'un seul citoyen canadien. Aucune considération ne saurait justifier la participation du Canada dans une telle guerre, et j'y suis inaltérablement opposé."

Malheureusement, à côté de ces témoignages, il y a l'opinion d'un certain nombre de parlementaires, très influents, qui font partie de l'école impérialiste et ne peuvent comprendre que le Canada reste à l'écart lorsque l'Angleterre est en guerre. Des journaux anglais ne prêchent-ils pas cette doctrine.

M. Charles Gautier du "Droit" rapportait récemment les paroles du colonel (Rév.) R. H. Steacy, pasteur protestant de Westboro dans un commentaire biblique à ses auditeurs:

"Il n'y a pas un politicien qui puisse empêcher les Canadiens loyaux de répondre à l'appel si jamais la mère-patrie est en danger et la course au drapeau sera assez entraînante pour forcer la main à n'importe quel gouvernement. Quand le Canada est en guerre, la Grande-Bretagne est en guerre, et quand la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre. C'est un non-sens que de vouloir tenir un plébiscite sur la question de savoir si l'on fera la guerre, car avant que le plébiscite soit pris et que le Parlement puisse agir, l'ennemi aura envahi notre pays."

Lorsqu'il s'agit de la vie et des intérêts de la population canadienne, nous avons le droit d'exiger des chefs de parti une politique claire et précise au sujet de la participation du Canada à la guerre. Cette question prime toutes les autres.

Nous voulons un gouvernement qui affirme sa volonté de paix et s'en tienne au principe de la "renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale."

Peuple pacifique et autonome, nous approuvons et encourageons le règlement des différends entre pays par la justice et les procédés pacifiques, nous blâmons les nations belliqueuses qui imposent leur volonté par les armes. Nous désirons nous tenir le plus loin possible des conflits européens où nous n'avons rien à gagner et perdons toujours beaucoup. Nous souhaitons un gouvernement qui sache représenter à l'Angleterre que nous sommes décidés à ne plus jouer le rôle du vassal taillable et corvéable, qui était en guerre chaque fois que son seigneur l'était.

C'est d'ailleurs la pensée des chefs que nous avons exposée plus haut. Nous espérons qu'ils auront assez d'énergie pour l'imposer à leur gouvernement.

Joseph VALOIS, O.M.I.

La marche des jeunes volontaires italiens



Un contingent de jeunes volontaires italiens paradant dans les rues de Rome avant leur départ pour la Somalie italienne où le Duce concentre troupes et munitions en vue des hostilités possibles entre l'Italie et l'Abyssinie.

BRIEVETES

TORONTO.—Le premier ministre Bennett a déclaré qu'il n'y aura pas un merger des deux chemins de fer sous le régime conservateur à moins que le parti reçoive un mandat clair et défini de l'électorat; que le Conseil économique ferait une enquête de tout le problème de transportation. Ensuite il a décrit les partis: le libéralisme, système désuet; la C.C.F., système socialiste et le parti de la reconstruction, système à peu près identique au conservatisme, mais sans appui.

❖ ❖ ❖

SASKATOON.— On mande des quartiers généraux de l'organisation du "Social Credit" que la ligue aurait au moins dix candidats en Saskatchewan pour les prochaines élections fédérales.

❖ ❖ ❖

SASKATOON.—Lors son discours à Saskatoon, M. Hepburn, premier ministre de l'Ontario, a déclaré que les hauts tarifs du parti conservateur avaient ruiné l'Ouest.

❖ ❖ ❖

REGINA.—Seize libéraux, M. Mackenzie King y compris, ont inauguré une intensive campagne en Saskatchewan. M. Gardiner, revenu de l'est, prononcera une série de discours dans la province. M. King parlera dans son comté, à Prince-Albert, le 23 septembre, à l'Arsenal (Armory).

Programme bilingue de l'Ouest à Radio-Canada

(Communiqué)

EDMONTON, 13 sept. — Au cours de la semaine, dernière, M. H. N. Stovin, directeur régional de Radio-Canada, a visité Edmonton afin de préparer les émissions qui y seront diffusées au cours de l'hiver. Durant cette visite, il annonça qu'il y aurait encore dans l'Ouest une émission bilingue et qui sera diffusée sous le titre de "Au clair de la lune", le 17 courant.

Questionné au sujet de la direction que Radio-Canada donnerait à cette émission, M. Stovin a dit que c'était l'intention de la Commission de continuer cette émission bilingue comme gage de l'amitié que les gens de langue anglaise de l'Ouest portent à leurs concitoyens de la province de Québec.

M. Stovin annonça encore que l'orchestre serait augmenté considérablement et qu'il comprendrait en plus de huit instruments à cordes, deux instruments à vent. La direction musicale du programme est confiée à M. Tom Gardiner, (et la Commission s'est assuré les services de M. Ernest Côté, comme annonceur.)

La fin du monde

L'autre jour, je revenais à mon presbytère, après avoir terminé la récitation du bréviaire... C'était le dimanche, huit septembre. En approchant, j'aperçois un homme qui frappait à la porte. La bonne, ne sachant pas l'anglais, naturellement, me l'expédie.

Homme de haute taille, gras, entre la trentaine et la quarantaine, voix grave...

Le monsieur me présente une carte sans mot dire. La carte indiquait le but de la présence du monsieur. Les malheurs d'aujourd'hui, y était-il substantiellement écrit, sont la punition des crimes des hommes et les guerres, qui rougissent déjà l'horizon indiquent la fin du monde, voir chapitre 24e de saint Mathieu... Pour plus amples preuves, trois petites brochures à cinq sous que notre prophète commente bibliquement.

—La fin du monde, dis-je, mais croyez-vous qu'elle soit prochaine?

Avec un calme imperturbable, le monsieur me souligne que la prophétie de l'Evangile était accomplie, que les guerres étaient imminentes et que même l'influenza était décrite par Jésus... J'objectai la croyance des premiers chrétiens à la venue prochaine du Messie, la destruction de l'Empire romain, l'an mil, la Réforme et la Révolution française où le monde semblait toucher le plein accomplissement des signes... Le bonhomme se tenait coït comme une huître. Je repris: Mais le 24e chapitre parle de l'obscurcissement du soleil, de la lune et des étoiles, ce que je n'ai pas encore remarqué... Alors il sortit de son mutisme: "Le soleil ne veut pas dire le soleil, mais les nations, notre âme, notre infidélité..." —Et la lune? —Autre interprétation fantaisiste.

Je lui fis remarquer que c'étaient là de bien drôles interprétations du langage de saint Mathieu et que s'il donnait un tel sens à toute l'Ecriture, il devait y avoir de l'inédit.

Mais le monsieur n'était pas désarçonné pour si peu. Et voilà qu'il me dit crânement: "Le Fils de Dieu n'est pas Dieu, et la raison c'est qu'il est fils... —Ah! fis-je, voilà du nouveau! Est-ce qu'un homme donne naissance à une citrouille, un chat à une souris, un singe à un hibou?... —Non, me répondit-il. —Alors, continue-je, le Père Dieu ne peut qu'engendrer un fils Dieu! —Le Fils n'est pas Dieu, fit-ile, car Dieu est un esprit! Alors je lui rétorque qu'Adam ayant péché, un Rédempteur lui fut promis et que ce sauveur était la deuxième personne de la Trinité et qu'il a assumé un corps et une âme semblables aux nôtres et que ce corps et cette âme en eux-mêmes n'étaient pas Dieu, mais que le Christ l'était... —Nous n'avons pas de corps, m'affirme-t-il sans broncher. La Bible nous dit que nous sommes des esprits...! Voyons, mon bon monsieur, un esprit n'a pas de dimensions et vous en avez sûrement! —Le Christ est un esprit depuis sa résurrection, ajoute-t-il. —Pardon, monsieur, il a un corps et la preuve, c'est que saint Thomas mit ses doigts dans le trou de ses mains... —Dieu est miséricordieux, il n'y a pas d'enfer! —Oh! oh! —La Bible n'en parle pas!... —Et le jugement dernier: "Allez, maudits, au feu éternel..." et la justice de Dieu, qu'en faites-vous. —C'est une grosse question, me dit-il. —Oui, une grosse question pour ceux qui y sont ou y iront, que je lui réponds.

Pauvre lui et ses trois brochures! Durant le souper, je songeais mélancoliquement à tous ces pauvres égarés (au-delà de 300 sectes au Canada selon les dernières statistiques) mais je ne pouvais qu'admirer leur dévouement et leur énergie à colporter de porte en porte la "Bonne Nouvelle", travestie, toutefois, par leur ignorance; j'admirais l'activité de leur travail.. de diffusion de brochures, de pamphlets et je me disais: si les catholiques, en possession de la vraie foi, déployaient autant d'énergie et de zèle à répandre la presse catholique et les saints enseignements de la bonne littérature, même parmi nos frères protestants, dont un bon nombre sont anxieux de nous connaître, quels beaux résultats ils obtiendraient.

H. Poirier

(Benson)

Appel de Pie XI pour la paix

"L'Italie doit réaliser ses aspirations pacifiquement et avec justice"

ROME. — Sa Sainteté le Pape Pie XI a quitté son palais d'été de Castelgandolfo, de bonne heure le 7, au matin, pour se rendre à St-Paul de Rome, afin d'y célébrer une messe spéciale à l'occasion de l'ouverture d'une réunion internationale d'anciens combattants.

Dans l'allocution qu'il fit à plus de 20,000 anciens combattants, Pie XI, faisant allusion au conflit italo-éthiopien, a fait un vibrant appel en faveur de la paix. .. "Les dernières informations que nous avons reçues de Genève, dit le Pape, nous portent à voir un arc-en-ciel de paix qui se forme à l'horizon et qui projette ses rayons sur le monde entier."

PAIX ET JUSTICE

Le Souverain Pontife a reconnu les aspirations de l'Italie en Ethiopie, en disant: "Nous désirons que les aspirations et les besoins de ce bon peuple (ITALIEN) soient satisfaits, reconnus et assurés, à condition qu'ils le soient de façon pacifique et avec justice. Avec justice surtout, parce que là où il n'y a pas de justice, il n'y a que le péché et le péché rend les hommes misérables".

ARC-EN-CIEL DE PAIX

Le Pape a parlé de la possibilité de la paix dans les termes suivants: "C'est avec une joie considérable — si Nous avons bien compris nos dernières informations — que Nous semblons voir un arc-en-ciel de paix se lever à l'horizon et projeter ses rayons sur le monde.

"Cette paix que nous entrevoyons est faite de justice, de charité, de dignité et de respect de tous les droits.

"C'est la paix qui annonce le bonheur pour tous. La paix est la condition primordiale de toute prospérité et pour cela Nous ne cesserons de toujours prier pour que la paix règne sur le monde entier."

Le Mexique clarifie sa loi anti-religieuse

MEXICO.— Le gouvernement a lancé un édit de nature, dit-on, à réformer et clarifier" les lois antérieures de la nationalisation des biens de l'Eglise.

Cet édit réaffirme que toutes les églises, écoles, couvents et immeubles religieux sont la propriété de l'Etat et ajoute que tout édifice qui sert au culte ou à l'enseignement religieux doit être considéré comme propriété de la nation. Il y est dit également que toute propriété ou compagnie, administrée par des prêtres, directement ou indirectement, appartiennent aussi à l'Etat.

NOCES D'ARGENT DE SON EXCELLENCE MGR MURRAY

Mardi et mercredi prochains, le diocèse de Saskatoon sera en liesse à l'occasion des fêtes grandioses qui marqueront le vingt-cinquième anniversaire de prêtrise de son premier évêque, Son Excellence Mgr Gerald Murray, de la Congrégation du Très Saint-Rédempteur.

Le 24, à 7h. 30 du soir, il y aura cérémonie spéciale à la cathédrale Saint-Paul, puis, le lendemain, à 9h., messe pontificale.

Le clergé et les fidèles présenteront l'hommage de leur affection et de leur entière soumission au digne pasteur qui préside, avec tant de zèle et d'habileté, aux plus chers intérêts spirituels de cette partie de la vigne du Seigneur.

"Le Patriote" s'associe de tout coeur aux sentiments qui animent les catholiques de Saskatoon envers Son Excellence pour présenter à ce dernier l'hommage de ses meilleurs voeux, l'assurance de son entier dévouement et ses souhaits d'un long et fructueux apostolat.

Actualité

Pas de compromis

ROME. — Lors de sa dernière réunion présidée par Mussolini, le Cabinet italien a refusé toute solution du conflit italo-éthiopien par un compromis.

Le Duce, qui détient à lui seul huit portefeuilles, a déclaré que les préparations militaires s'intensifiaient journellement. A tel point que l'Italie est prête à faire face à n'importe quelle menace. Il a ajouté que le conflit colonial n'infirmerait pas l'amitié entre son pays et la France.

Le Canada appuiera la Ligue

GENEVE. — M. Howard Ferguson, haut commissaire canadien à Londres, a déclaré que le Canada n'approuvait pas la conduite d'un membre de la Ligue qui aurait recours à la guerre pour imposer ses réclamations, après avoir répudié ses engagements solennels de régler toute mésentente pacifiquement. Le Canada, ajouta-t-il, croit que la Ligue est un agent pacificateur dans le monde.

Un avertissement d'Hitler

NUREMBERG, Allemagne. — Haranguant une foule de 50,000 jeunes gens, le reichfuehrer Hitler s'est écrié: "Nous ne ferons aucun mal à personne ni ne souffrirons qu'on nous en fasse. Nous n'obstruerons la voie à personne, mais que les autres nous laissent tranquilles. Je compte sur la jeunesse pour renforcir l'Allemagne. Cette dernière ne veut pas être la dernière, mais bien avec les premières dans le concert des nations."

Allen succède à Long

Le dictateur assassiné était sur le point de devenir millionnaire

Bâton-Rouge.—Le gouverneur de la Louisiane, M. Allen, a hérité pour le moment des pouvoirs enviés du sénateur défunt. M. Allen a annoncé qu'il suivrait la même ligne de conduite que Long et qu'il s'inspirerait des mêmes principes.

Cette déclaration a fait courir un frisson de mécontentement chez les adversaires du défunt. Ils ont immédiatement réclamé une nouvelle forme de gouvernement.

La tâche qui incombe surtout au gouverneur Allen est celle de pousser la campagne du "partage des richesses", entreprise par Long. Tous les organisateurs de cette campagne ont promis leur appui au gouverneur Allen.

Les journaux oppositionnistes disent que la mort du pseudo-dictateur Long doit permettre maintenant à la Louisiane de reprendre enfin haleine. Ils réclament le rappel des lois qui n'ont servi qu'à consolider la puissance éphémère du sénateur défunt.

❖ ❖ ❖

WASHINGTON.—La mort du sénateur Long fait dire aux observateurs politiques de la capitale que la menace d'un parti démocrate indépendant ultra-radical disparaît aussi. Le sénateur Long était le chef du mouvement.

❖ ❖ ❖

Bâton-Rouge.—On ignore le chiffre précis de la fortune que laisse le sénateur Long, mais on croit qu'il était sur le point de devenir millionnaire. Pendant les six derniers mois, il a touché environ $350,000 en honoraires comme conseil de la *Louisiana Tax Commission* et comme procureur de la *Louisiana Public Service Commission*. C'est un indice de la somme globale de sa fortune.

Prêts fédéraux à trois provinces

OTTAWA. — Le ministère des finances annonce que le gouvernement fédéral consent des prêts au Manitoba et à la Saskatchewan, pour une somme globale de $8,329,590, et un prêt à la Colombie canadienne pour $1,671,000.

AVIS

Au sujet de la Tournée

Il y a eu quelques difficultés et retards dans la revision de la liste des abonnés. Nous prions ceux qui en ont souffert de nous excuser. Il y a eu des erreurs de part et d'autre, mais très peu, cette année, grâce à l'excellente organisation des cercles paroissiaux.

Il pourrait s'en glisser d'autres avec notre nouvelle liste, veuillez nous en avertir.

L'ADMINISTRATION

Graves accusations portées par l'Italie contre l'Ethiopie

Avec des armes fournies par l'Italie et que l'Ethiopie n'a pas payées, l'empereur fait des préparatifs contre l'Italie --- l'Ethiopie a tenté de violer par la force armée les territoires des colonies italiennes --- "Gouvernement voleur qui pratique le trafic des esclaves"

MEMOIRE DE L'ITALIE AU CONSEIL DE LA S. DES N.

GENEVE.— Par l'intermédiaire de sa délégation, l'Italie a présenté au Conseil de la Société des nations un mémoire où elle formule de graves accusations contre l'Ethiopie. Ce mémoire se divise en trois parties. La première explique la situation politique et juridique de l'Italie à l'égard de l'Ethiopie. La deuxième a pour titre: "L'Ethiopie et la Société des nations". La dernière contient une série de conclusions. Voici la substance du document:

Le gouvernement italien désire exposer pour commencer la situation politique et juridique particulière où l'Italie se trouve relativement à l'Ethiopie. Immédiatement après la conclusion d'un traité, le gouvernement de l'Ethiopie a commencé à commettre une série d'actes d'hostilité croissante contre l'Italie et cette hostilité a abouti au conflit armée de 1895-1896, qui s'est terminé par le traité de paix d'octobre 1896. Malgré ce qui s'était passé, le gouvernement de l'Italie a repris sa politique de coopération avec l'Ethiopie, politique nécessaire aux colonies italiennes de l'Erythrée et de la Somalie, que des rapports étroits et directs lient à des régions éthiopiennes. Il a conclu avec l'Ethiopie une série de traités et de conventions qui avaient pour but de régler les relations entre ce pays et l'Italie. Ces accords manifestaient un esprit très amical. Ils constituent un document sur l'attitude bienveillante de l'Italie envers l'Ethiopie, à qui l'Italie a offert en temps de paix tout ce qui pouvait permettre aux deux pays de coopérer. Comme preuve de la loyauté et de la bienveillance avec lesquelles le gouvernement de l'Italie a traité l'Ethiopie en cette circonstance il y a ce fait: c'est le gouvernement de l'Italie qui a fiurni à l'Ethiopie la plus grande quantité d'armes et de munitions avant que l'Italie, la France et la Grande-Bretagne eussent conclu le traité de 1930.

La valeur de ces armes et de ces munitions s'élève à 1,900,000 lires, somme sur laquelle l'empereur d'Ethiopie doit encore 840,000 lires. Et avec ces armes que l'Italie lui a fournies et qu'il n'a pas payées, l'empereur fait des préparatifs contre l'Italie.

Ces années dernières, on le sait, l'Ethiopie s'est efforcée de se procurer du matériel de guerre. Elle a appréciablement augmenté sa provision de matériel de cette nature. Il est clair que ces armes sont destinées uniquement à servir contre l'Italie. L'importance de l'Ethiopie du point de vue de l'Italie se voit dans ce fait que la frontière éthiopienne longe des colonies italiennes de l'Afrique orientale sur plus de 2.000 kilomètres.

Quatre faits

Quatre faits ont caractérisé les relations italo-éthiopiennes ces 40 années dernières.

Premièrement, l'Ethiopie a refusé de définir la frontière qui la sépare des colonies italiennes, ce qui a entraîné l'occupation illégale de territoires italiens par l'empire éthiopien.

Deuxièmement, il y a eu atteinte continuelle à l'immunité des représentants diplomatiques et consulaires de l'Italie en Ethiopie, immunité qui est un droit inhérent aux fonctions de ces représentants .

Troisièmement, il y a eu atteinte continuelle à la vie et aux biens de sujets italiens qui vivaient en Ethiopie mais que toujours on empêchait de poursuivre leurs entreprises économiques, quelles qu'elles fussent.

Quatrièmement, il y a eu des attentats contre des sujets italiens même en territoire italien.

Actes de violence

L'Ethiopie a non seulement enfreint tous les traités italo-éthiopiens, mais elle a même tenté de violer par la force armée les territoires de colonies italiennes. Et ces attaques ont été exécutées surtout aux moments les plus difficiles pour l'Italie, c'est-à-dire quand l'Italie, ayant à faire face à d'autres problèmes que ceux de l'Afrique, semblait le moins en mesure de repousser une agression éthiopienne.

Tous ces actes de violence (au sujet desquels l'Italie cite de nombreux faits dans le dossier sur lequel s'appuie le mémoire) prouvent décisivement que l'Ethiopie a des idées et un programme d'agression contre l'Italie et que les provinces sont en proie à l'anarchie. Un si grand désordre intérieur rend beaucoup plus sérieuses la violation des traités italo-éthiopiens et l'hostilité que l'Ethiopie manifeste à l'Italie. Ce désordre, qui est chronique, a forcé les Etats voisins de l'Ethiopie à garantir leurs intérêts au moyen de traités et de conventions. Ces accords sont fondés sur un partage définitif du présent empire éthiopien: le territoire éthiopien est divisé en sphères d'influence, dont la plus grande appartient à l'Italie. La prédominance des intérêts italiens, que ces actes diplomatiques confirment juridiquement, correspond à la situation de l'Italie. Ce pays, qui a, on le reconnaît, un très grand besoin d'expansion coloniale, est la puissance à laquelle le présent Etat éthiopien porte le plus d'atteinte.

L'Ethiopie et la Société des nations

La communication de la demande de l'admission de l'Ethiopie à l'Assemblée n'a eu lieu qu'après que le gouvernement éthiopien eut contracté certaines obligations. La Société des nations a le droit et le devoir de demander comment le gouvernement de l'Ethiopie a répondu à la confiance qu'elle lui a manifestée et comment il a rempli les obligations générales et particulières qu'il a contractées.

Voici. L'Etat éthiopien domine ses régions coloniales au moyen d'un gouvernement voleur, qui pratique le trafic des esclaves et applique le système dit Ghebbar, qui est une forme d'esclavage. Le maintien de l'esclavage et l'application du système en question ne constituent pas seulement une grave offense envers la civilisation et une violation manifeste des obligations du covenant de la Société, mais sont aussi une violation flagrante des obligations particulières que l'Ethiopie a acceptées au moment de son admission dans la Société. Ces obligations sont la condition dont exécution est indispensable au maintien de l'Ethiopie dans sa qualité de membre de la Société.

L'esclavage

Malgré des édits, il n'y a pas de chef éthiopien ou de grande famille éthiopienne qui ne possèdent pas d'esclaves de chaque sexe. Et cela se voit au palais impérial même. L'autorité d'un personnage éthiopien se mesure au nombre des esclaves qu'il possède.

Les magistrats de qui relèvent les questions d'esclavage ont eux-mêmes des esclaves. Les douaniers ferment les yeux pour laisser passer les caravanes des trafiquants d'esclaves. Tout en parlant de supprimer le trafic des esclaves, on continue d'acquitter les impôts au moyen d'esclaves. (Le mémoire contient à cet endroit des copieuses références à une abondante documentation sur l'esclavage éthiopien). Donc: l'Ethiopie reconnaît l'esclavage au nombre des Etats légaux; nombreuses demeurent les incursions pour la capture d'individus à réduire en esclavage; le trafic des esclaves continue; le gouvernement de l'Ethiopie participe directement à ce trafic, soit en acceptant des esclaves en paiement d'impôts, soit en laissant des troupes régulières capturer des esclaves; outre l'esclavage proprement dit, il existe le système Ghebbar, qui réduit à un véritable esclavage les populations des colonies; le gouvernement de l'Ethiopie n'a pas tenu compte des obligations qu'il a contractées envers la Société, non plus que des avis qu'il a reçus d'une commission d'experts en matière d'esclavagisme.

Cannibalisme, etc.

A toute la documentation qui montre que l'Ethiopie a enfreint des traités conclus avec l'Italie et a manqué aux obligations générales et particulières qu'elle a contractées envers la Société des nations, nous ajoutons une documentation sur d'autres atteintes portées en Ethiopie contre les principaux fondamentaux d'humanité et de civilisation, principes qu'il faut reconnaître essentiels à la dignité et à la légitimité de chaque Etat et aux relations internationales.

Il faut signaler à ce sujet: l'émasculation non seulement d'adultes, mais de garçonnets et même de très jeunes enfants, pris au cours d'incursions; le trafic des eunuques, qui est encore florissant; la pratique du cannibalisme pour fins de sorcellerie; la saignée rituelle de très petits enfants; l'application de peines d'une extrême cruauté. Citons sur ce dernier point le fait dont l'ethnologue français Marcel Griaul a été témoin: un Ethiopien, coupable d'avoir attaqué un petit chef, est entouré de bandes de mousseline, trempé dans la cire et du miel, puis transformé en torche vivante, qui se consume lentement en présence du chef offensé et de notables de la province. Citons aussi ce fait dont a eu connaissance sir Arnold Hodson: une femme enterrée jusqu'au cou demeure trois jours ainsi, puis on l'achève en lui lançant une pierre sur la tête.

Bien qu'il y ait grand danger de contagion, 100.000 lépreux errent librement en Ethiopie. L'emprisonnement est empreint de barbarie. Il y a promiscuité dans les prisons. Certains détenus sont enchaînés de manière à passer de longues années ployés.

Conclusions

Un membre de la Société qui n'a pas rempli ses devoirs, qui n'a pas observé les conditions que comporte la qualité de membre, ne peut pas invoquer des droits tirés du covenant. D'autre part, ce serait enfreindre tout principe de droit et de justice que prétendre que des membres de la Société sont tenus d'observer les règles du covenant dans leurs relations avec un membre qui s'est lui-même soustrait au covenant.

L'admission de l'Ethiopie dans la Société a été un acte politique qu'avait inspiré cette pensée: en faisant participer l'Ethiopie au régime de coopération internationale de la Société on pourrait amener ce pays à effectuer de lui-même les réformes qu'il lui faut pour s'élever, si graduellement que ce fût, au niveau de civilisation des autres pays de la Société. La Société des nations agirait d'une manière contraire à ses fins et à sa mission si elle ne tenait pas compte de la leçon qui se dégage de cette expérience.

(Le mémoire se termine par une énumération des avantages que l'Italie a offerts à l'Ethiopie en vertu du traité d'amitié que les deux pays ont conclu en 1928, "le premier et le seul traité du genre" entre l'Ethiopie et une puissance européenne ayant des territoires touchant à l'empire abyssin.)

Les préparatifs de guerre en Italie se poursuivent. En Ethiopie, on mobilise les femmes, et l'impératrice Menen demande aux femmes du monde entier leur appui.



Le lac Tsana, sous le contrôle de l'Angleterre, est de première importance par sa situation géographique. Il approvisionne d'eau le Soudan et l'Egypte. Mussolini aurait annoncé qu'il veut de cette eau pour ses futures colonies.

La protection dans l'armée déclare Hitler

Le chancelier d'Allemagne vivement applaudi dans une proclamation aux nazis

LA CHRETIENTE

NUREMBERG, Allemagne.— Le chancelier Hitler a été vivement applaudi dans un discours prononcé devant des délégués de l'Allemagne tout entière dans lequel il parla des 14 points de feu le président Wilson. Quels sont les 14 points de Wilson, dit-il, et où est le monde aujourd'hui? Son discours était sous forme de proclamation. Les nazis, dit-il, comptent vivre en paix avec leurs voisins. Il ne nous est pas nécessaire de prouver notre sécurité par des manifestations, il suffit que nous la connaissions. Nous voyons dans notre armée la protection des ouvriers paisibles. Lorsque nous serons forcés de faire des sacrifices, nous les ferons pour notre liberté et celle des ouvriers. Cette armée est notre plus cher actif et nous en sommes fiers. Hitler déclare que les nazis ne désirent pas combattre la chrétienté mais que l'Etat ne tolérera pas de politique confessionnelle.

EN FAVEUR DE LA MONARCHIE

ATHENES.— Le premier ministre de Grèce, Panagiotis Tsaldaris, a décidé de mettre fin à la crise politique en recommandant une monarchie constitutionnelle qui doit être décidée par un plébiscite national.

La décision de Tsaldaris, attendue depuis longtemps, est une réponse aux demandes des royalistes qui ont exigé du gouvernement une déclaration en faveur de la restauration de l'ancien roi Georges II.

Gare aux nazis

BERLIN.— Les évêques catholiques d'Allemagne avertissent les prêtres catholiques "d'attendre, de regarder et d'écouter" avant d'agir ou de parler, car on les épie afin de trouver matière contre l'Eglise.

Une lettre signée par le cardinal Bertram dit clairement que l'épiscopat s'efforcera d'empêcher autant que possible les nazis d'attaquer l'Eglise.

Mobilisation complète des forces du régime fasciste

L'ordre vient d'en être donné par Mussolini --- La mobilisation sera faite prochainement, probablement au moment où les troupes italiennes traverseront la frontière éthiopienne --- Une démonstration d'efficaciét --- Un avertissement

ROME.— Le premier ministre Benito Mussolini a ordonné la mobilisation prochaine de toutes les forces militaires et civiles de l'Italie et des colonies. L'ordre de mobilisation explique que la mobilisation sera une démonstration de l'efficacité des forces militaires et civiles partout.

Le premier paragraphe de l'ordre se lit comme suit:

"Le Duce a ordonné que prochainement, dans les provinces et dans les colonies, soit tenue une assemblée générale des forces du régime". Et l'ordre continue.

"A la date fixée, l'ordre pour l'assemblée sera donné par les signaux d'alarmes placés dans tout le pays, par les sirènes et les tambours.

"Au signal donné, tous les membres des organisations faisant partie des forces du régime devront revêtir leurs uniformes et se rapporter sans retard à leurs quartiers respectifs. Les miliciens se rendront aux casernes."

Par cet ordre de mobilisation, Mussolini réunira environ 20,000,000 d'hommes, de graçons et de filles.

On dit ici que cet ordre de mobilisation sera donné en même temps que les troupes italiennes traverseront la frontière de l'Ethiopie. Cet ordre est considéré comme un avertissement aux nations, à savoir que si les négociations de paix échouent, la politique de l'Italie ne sera pas modifiée d'un iota. Les hommes de 18 à 55 ans sont au nombre de 8 millions.

Mobilisation intensifiée

ROME. — Quatre autres décrets de mobilisation viennent d'être publiés en Italie, ajoutant 50,000 nouveaux soldats à l'armée italienne. On a appelé sous les drapeaux la classe de 1900.

On croit généralement que cette nouvelle levée d'armes portera l'armée italienne à 1,000,000 de soldats, avant le mois d'octobre, comme le "Duce" l'avait d'abord promis.

Hoare définit l'attitude de l'Angleterre

Fidélité sans équivoque du gouvernement anglais à la Société des Nations

GENEVE.— La Grande-Bretagne s'en tient sans réserve au protocole de la Société des Nations, a déclaré à l'assemblée de la Société Sir Samuel Hoare, secrétaire des affaires étrangères. Sir Samuel a parlé en termes non équivoques. L'attitude du gouvernement de Sa Majesté, dit-il, a toujours été une attitude de fidélité à la S. des N. et à tous ses idéaux et il n'y a pas d'exception pour le différend actuel entre l'Italie et l'Ethiopie.

La Grande-Bretagne fait savoir aujourd'hui au monde, par son secrétaire des affaires étrangères, Sir Samuel Hoare, que la Société des Nations doit régler à l'amiable le différend italo-éthiopien, sans quoi sera rompu le lien principal entre la Grande-Bretagne et le continent. Les Italiens voient en cela une menace tant à l'Italie qu'à S. des N., savoir que, si la S. des N. ne se rend pas aux désirs de l'Angleterre, celle-ci se séparera de Genève.

T. Hawariate, délégué d'Ethiopie, a demandé l'appui de la S. des N. en face de la manace italienne, déclarant que son pays serait prêt à accepter toute proposition raisonnable.

LE PATRIOTE de l'Ouest
Publié par Le Patriote Publishing Cie Ltée.
a Prince-Albert, Sask.
Directeur: J. VALOIS, o.m.i.
Gérant: L. Bussière, o.m.i.
LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN
Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest
Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes
BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Saskatchewan
TELEPHONE 2964
ABONNEMENT
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $2.50

LE PAPE ET LA GUERRE

Les journaux commentent différemment la politique de Mussolini à l'égard de l'Ethiopie. L'opinion universelle est en faveur d'une solution pacifique.

Notre Saint-Père le Pape vient d'exprimer sa pensée. Il condamne la guerre injuste; il reconnaît les aspirations du peuple italien et ses besoin d'expansion, mais il ne peut se résoudre à croire qu'il faille avoir recours à la guerre. Lisez plutôt l'allocution qu'il faisait, le 27 août, à Castel-Gandolfo, aux 2.000 représentants de 27 nations participant au Congrès international des infirmières catholiques. A la fin de son adresse, qui avait pour thème l'apostolat de la charité, Pie XI a dit:

✣ ✣ ✣

Nous avions cru avoir fini, mais Nous n'avons pas fini."

Et le Souverain Pontife parla de la paix du Christ dans le royaume du Christ.

"Ce sont les infirmières, dit-il, qui sont le mieux à même de sentir ce que c'est que la guerre."

Et après avoir rappelé qu'il avait traversé lui-même l'Europe en pleine guerre, il ajouta.

"Nous voulons vous demander de prier tout particulièrement à ce sujet. Demandez que la guerre soit ecartée, et qu'elle nous soit épargnée."

Puis faisant allusion au conflit italo-éthiopien et aux menaces de guerre, le Pape s'est exprimé ainsi:.

"La seule pensée de la guerre Nous fait frémir. Déjà, Nous voyons qu'à l'étranger on parle d'une guerre de conquête. d'une querre d'offensive. Voilà une supposition à laquelle Nous ne voulons même pas arrêter Notre pensée, voilà une supposition qui déconcerte. Une guerre qui ne fut que de conquête serait vraiment une guerre injuste; voilà quelque chose qui dépasse toute imagination; voilà quelque chose d'indiciblement triste et horrible. Nous ne pouvons pas penser à un une guerre injuste, Nous ne pouvons pas envisager sa possibilité, et Nous l'écartons délibérément. Nous ne croyons pas, Nous ne voulons pas croire à une guerre injuste.

De l'autre côté, en Italie, on dit qu'il s'agirait d'une guerre juste, parce qu'une guerre de défense pour assurer des frontières contre des dangers continuels et incessants, une guerre devenue nécessaire pour l'expansion d'une population qui augmente de jour en jour, une guerre entreprise pour défendre ou assurer la sécurité matérielle d'un pays, une telle guerre se justifierait par cela même.

..Il est vrai, cependant, chères filles, il esl vrai — et Nous ne pouvons pas Nous défendre d'y réfléchir — que si ce besoin d'expansion peut exister, s'il existe assi la nécessité d'assurer par la défense la sécurité des frontières, Nous ne pouvons que souhaiter qu'on puisse arrivera à résoudre toutes les difficultés par d'autres moyens qui ne soient pas la guerre. Comment? Il n'est évidemment pas facile de le dire, mais Nous ne croyons pas que ce soit impossible, il faut étudier celte possibililé. Une chose Nous semble hors de doute, c'est-à-dire que, si le besoin d'expansion est un fait dont il faut tenir compte, le droit de défense a des limites et des modérations qu'il doit garder afin que la défense ne soit pas coupable.

Dans tous les cas, Nous prions le bon Dieu qu'il veuille bien seconder l'activité et l'industrie des hommes clairvoyants qui comprennent les exigences du vrai bonheur des peuples et de la justice sociale; de ces hommes qui font tout leur possible non au moyen de menaces qui ne peuvent qu'aggraver la situation en irritant les esprits et qui rendent cette situation de jour en jour plus difficile, plus menaçante; des hommes qui font leur possible non par des atermoiements qui ne représentent qu'une perte de temps précieux, mais avec une intention vraiment humaine, vraiment bonne; qui font leur possible pour faire oeuvre de pacification, pour faire oeuvre de paix; avec l'intention vraiment sincère d'éloigner la guerre. Nous prions le bon Dieu qu'il veuille bien bénir cette activité, celte industrie, et Nous vous engageons à le prier avec Nous."

✣ ✣ ✣

Voici comment l'"Osservatore *L'"Osservatore Romano" donne les explications suivantes:*

Une chose nous semble hors de doute, c'est-à-dire que si le besoin d'expansion est un fait dont il faut tenir compte, le droit de défense a des limites et des obligations de modération qu'il doit observer afin que la defense ne soit pas coupable.

L'"Osservatore Romano" donne les explications suivantes:

La parole du Pape est claire. Le besoin d'expansion n'est pas un droit en soi, c'est un fait dont il faut tenir compte, mais qui ne s'identifie pas avec le droit. La défense, au contraire, est un droit. Elle donne, elle confère immédiatement le droit, cela est certain, mais l'exercice de ce droit n'est pas sans faute, si certaines limites et certaines moderations ne sont pas observées. Ceci revient à dire que le besoin d'expansion ne peut a lui seul justifier la recherche, l'effort en vue d'obtenir ce que l'on estime nécessaire, même contrairement au droit éventuel d'autrui. Au contraire, la défense peut se justifier à elle seule et s'identifier avec le droit, mais à condition qu'il n'y ait pas excès de défense, ce que tous les codes du monde condamnent.

La phrase ainsi commentée du discours du Pape permet de juger les arguments invoqués par l'Italie pour son action en Ethiopie: 1e son besoin d'expansion; 2e son droit de défense.

✣ ✣ ✣

Puissent les hommes d'Etat qui tiennent en leurs mains le sort de millions de vies méditer sérieusement une parole si désintéressée en même temps que si autorisée. Elle n'est pas motivée par des ambitions humaines et de vaines convoitises; elle est l'expression de la charité qui anime le Souverain Pontife envers tous les peuples de la terre dont il est le Père spirituel. Si les humains étaient un peu plus dociles à ses divins enseignements, nous aurions la paix, cette paix promise aux seuls hommes de bonne volonté.

A titre de catholiques, unissons nos prières à celle du Pape pour que Dieu seconde puissamment l'activité de ceux qui travaillent à maintenir la paix par des moyens pacifiques. Indirectement, nous rendrons un service signalé à notre pays qui ressent les contre-coups des guerres européennes.—J.V.

Le conflit de l'Eglise et de l'Etat au Mexique

Le Service oecuménique de presse et d'information à Genève publie sous ce titre l'article suivant de M. Ch. S. MacFarland. L'auteur, secrétaire général honoraire du Conseil fédéral des Eglises du Christ aux Etats-Unis, qui a passé six semaines au Mexique pour étudier le conflit de l'Eglise et de l'Etat, donne ses impressions personnelles. M. MacFarland a pu entrer en contact avec plus de cent personnalités dirigeantes représentant l'Eglise, l'Etat et l'opinion publique, y compris le Président de la République et l'Archevêque catholique romain.—

Trois questions se posent: (1) L'Etat supprime-t-il la liberté religieuse? (2) L'Etat persécute-t-il l'Eglise? (3) l'Etat est-il antireligieux plutôt que simplement anticlérical?

L'Etat porte atteinte aux fonctions spirituelles de l'Eglise. Il supprime la liberté religieuse quand il ferme l'église, prive le fidèle de son prêtre, exclut de son foyer l'enseignement et le ministère des prêtres. Il supprime en outre la liberté religieuse de l'Eglise en détruisant l'identité de celle-ci et de ses organisations. L'art. 24 de la Constitution déclare: "Chacun est libre d'embrasser la religion de son choix et de pratiquer toutes les cérémonies, dévotions et observances de sa croyance respective, soit dans les lieux de culte, soit à la maison, pourvu qu'elles ne constituent pas une atteinte punissable par la loi".

Le gouvernement actuel utilise les derniers mots de cet article de façon à annuler complètement celuici. Quand le Président Cardenàs déclare qu'en matière religieuse, l'Etat ne fait qu'appliquer la constitution, cela signifie que l'article qui garantit la liberté religieuse l'anéantit en même temps.

Sur les murs de la cathédrale, j'ai vu des affiches enflammées émanant de l'Etat, attaquant l'Eglise en termes violents. J'ai même vu dans une église de viles caricatures de la religion. Le gouvernement fait un tas des autels et des crucifix et pose sur les tableaux de la Madone et sur les machines à écrire des bureaux ecclésiastiques des sceaux indiquant qu'ils sont propriété de l'Etat. Les "Chemises rouges", sans y être autorisées, pouvent cependant envahir la propriété ecclésiastique d'une façon tumultueuse. Il est parfaitement clair que le gouvernement mexicain persécute l'Eglise.

Il se fait une propagande qui tend à ridiculiser la religion chrétinne. Actuellement le journal "Chisto-Rey" (Christ Roi) porte sur la première page une caricature de Jésus. Ce journal est imprimé et publié par l'imprimerie officielle du Ministère de l'Agriculture. C'est lui aussi qui publie les affiches déclarant que l'état d'oppression du peuple est dû à la "croyance en Dieu".

FEMME SOVIETIQUE DANS LA MARINE

Anna Shchetinina, âgée de 27 ans, qui conduit un navire en Russie soviétique. On la voit ici au gouvernail du vapeur Chavicha dont elle est le pilote et le commandant de l'équipage.

Le clergé en Russie soviétique

La persécution violente des ecclésiastiques en Russie se poursuit. Du clergé orthodoxe, il ne subsiste vraisemblablement pas plus de 1,200 prêtres sur 44,000, et quelques centaines sont encore en fonctions. Près de 40,000 ont été arrêtés, déportés ou tués.

Le Métropolite Pierre, remplaçant du Patriarche décédé, et chef par conséquent de toute l'Eglise orthodoxe russe, le Métropolite Arsène de Novgorod, l'Archevêque Théodore, de Volkolomisk, l'Archevêque Eugène de Blagovetchensk, de nombreux prêtres, des nonnes, des religieux, endurent encore aujourd'hui le martyre.

Le Métropolite Serge, qui a pourtant fait l'impossible pour trouver un modus vivendi avec le régime soviétique (on se rappelle que sous menace de l'exécution de trois cents prêtres il avait signé une déclaration mensongère affirmant l'inexistence des persécutions religieuses) vient d'être contraint de dissoudre son synode et de suspendre l'édition d'un bulletin de liaison ecclésiastique. Cette mesure a été prise ensuite d'une dénonciation parue dans le journal le "Sans-Dieu"

En ce qui concerne le clergé catholique, les "Lettres de Rome" de juin 1935 donnent les renseignements suivants:

"Le 24 mai, "L'Avenire d'Italie" rapporta que les prêtres catholiques Lorenz Wolf, Johann Albert, Anton Hoffmann, Johann Tuberger, Rafaël Loran et Mgr Krutschinsky avaient été condamnés chacun à 10 ans de travaux forcés et envoyés à Solovki. Le prétexte de cette condamnation était qu'ils avaient distribué à leurs paroissiens qui se trouvaient dans la misère, des aumônes reçues de l'étranger.

"Des le début de la révolution communiste, le gouvernement de l'U.R.S.S. prit des mesures contre les prêtres catholiques. Nul groupe d'entre eux ne fut totalement épargné. Au commencement de la révolution, on s'acharna contre les prêtres russes de rite oriental; puis on arrêta et dispersa les prêtres d'origine polonaise; les prêtres d'origine lithuanienne furent reconduits à la frontière durant ces deux dernières années. Aujourd'hui, on "liquide", c'est la brutale expression soviétique, le clergé d'origine allemande. Peu à peu, pour une raison ou pour une autre, les les prêtres catholiques sont arrachés à leur paroisse. Le "plan" s'exécute avec une précision mathématique".

Le "Courrier de Genève" du 24 mai 1935 donnait des précisions sur quatorze prêtres catholiques actuellement dans des camps de départation. Une brochure publiée par le Centre dominicain "Istina" à Lille, "Bagne rouge", décrit le sort inimaginable de nombreuses religieuses.

Quant à l'Eglise évangélique, des trois cents pasteurs qu'elle comptait, il ne reste en liberté (liberté plus que relative) que vingt pasteurs tandis que vingt-cinq autres sont en prison; parmi ces derniers, trois viennent d'être condamnés à mort.

Ainsi, malgré toutes les dénégations officielles, l'enseignement de l'Evangile est interit, les Eglises continuent à être détruites ou fermées, les "serviteurs du culte" continuent à être persécutés.

La chrétienté doit exiger la restauration de la liberté religieuse en U. R. S. S. et son respect absolu dans tous les pays, notamment dans les pays membres de la Société des Nations.

LA VIE MISSIONNAIRE

Protestantisme et missions

Depuis cent vingt-cinq ans, les missions catholiques sont le théâtre d'une concurrence envahissante de la part des protestants.

Et pourtant, rien de moins apostolique que le protestantisme! En 1792, deux siècles et demi après la révolte de Luther, ses pasteurs expatriés ne dépassaient pas cent quatre-vingt-dix! Est-ce possible que des chrétiens — les Réformateurs protestants prétendant l'être plus que personne — aient été si peu apôtres? Le fait nous étonne douloureusement,nous, catholiques, pour qui vivre intensément notre foi et la faire rayonner sont une seule et même chose.

Phénomène surprenant, dont l'explication est inscrite dans la doctrine protestante. Par sa rupture avec Rome, la Réforme étouffait toute idée de prosélytisme religieux à l'étranger, en donnant à ses églises une couleur purement nationale; par sa théologie tronquée, elle coupait les ailes à toute initiative apostolique: élus et damnés sont irrévocablement triés à l'avance par Dieu, et "tenter d'arracher des âmes à l'enfer" est une entreprise coupable qui trouble le plan divin!

Adrien Savaria, s'étant avisé, dans un traité de théologie publié en 1590, de parler d'apostolat missionnaire, récolta les méprisantes réfutations de ses confrères et une violente riposte de Théodore de Bèze, le coryphée du protestantisme. Ce dernier niait carrément l'obligation d'évangéliser les infidéles: ce devoir, disait-il, regardait les seuls Apôtres et s'est éteint avec eux. "Ces longs voyages en terres païennes, laissons-les donc à ces sauterelles, vomies récemment par l'enfer et qui portent avec mensonge le nom sacré de Jésus". C'est par ce coup de dent rageur contre les Jésuites, déjà répandus dans toutes les missions que Théodore de Bèze bouclait sa réfutation.

Lancé par les grands théologiens de la première heure, le "tant pis pour les païens" se transmettra fidèlement de génération en génération. Lorsque, en 1790, le savetier Carey, avec son gros bon sens d'homme du peuple, rappellera à ses coreligionnaires que Notre-Seigneur avait tout de même dit et en termes fort clairs: "Allez, évangélisez toutes les nations", il sera traité de "misérable illuminé".

Soudain tout change. En un siècle et demi, le nombre des missionnaires protestants saute de 190 à 29,188. Leurs subsides annuels, dépassant de beaucoup les charités catholiques, se chiffrent par millions. Ecoles et universités, hôpitaux et dispensaires surgissent par enchantement. Activité inconcevable, qui fait échec à l'apostolat catholique, le dépasse souvent et parfois même le relègue dans l'ombre.

A quoi tient ce revirement subit?

Sans doute tout cela est dû au protestantisme, mais à un protestantisme qui a cessé d'être lui-même et qui inconsciemment a fait un pas de retour vers le catholicisme. Le mouvement a fait un pas de retour vers le catholicisme. Le mouvement piétiste (vers 1700), réaction contre le formalisme rigide et desséchant du protestantisme de 1540, recréera dans l'âme protestante un peu de ferveur et d'amour des âmes: il en jaillira en son temps le grand mouvement missionnaire dont nous sommes les témoins.

✣ ✣ ✣

L'apostolat protestant ne fait que de naître et déjà il se déforme. Battu et secoué par tous les faux courants de pensée du siècle dernier, le protestantisme sortait de l'épreuve, encore affaibli, avec une doctrine de plus en plus morcelée et inconsistante. L'apostolat protestant suivra les fluctuations de la doctrine qui l'inspire, jusqu'au jour où notre XXe siècle le faussera définitivement en l'orientant vers un humanitarisme areligieux.

On ne voit plus dans les païens que des intelligences incultes, des corps misérables. Bâtir des écoles et des collèges, ouvrir des dispensaires et des hôpitaux, voilà à quoi se forment de plus en plus les préoccupations des missionnaires protestants. Devant le nombre croissant de ces institutions, un vieux ministre, le révérend Sanders, s'écriait au Congrès de Shanghai, en 1922: "De grâce, un peu plus d'évangélisme...!" Ce qui se traduit en langage catholique: de grâce, occupons-nous un peu des âmes! Or, des âmes on se soucie de moins en moins. En août 1921, le "Chinese Recorder" remarquait que des deux cent quatre-vingt-quatre ministres stationnés dans la ville de Shanghai, quatre seulement prêchaient. Il y eut des réclamations et l'auteur de l'article convint qu'il y en avait treize! Comme on est loin de l'apostolat catholique, dont toutes les oeuvres d'éducation et de bienfaisance auprès des païens sont toujours ordonnées à la génération spirituelle des âmes! A l'occasion, les protestants savent le reconnaître. "On trouve dans les grandes villes, dit-on dans le "Christian Occupation of China", de bien belles cathédrales catholiques, dominant tout le paysage et visibles des milles à la ronde: contraste frappant avec la majorité de nos églises protestantes. Nous avons là un témoignage de la place centrale que tient l'Eglise dans la pensée et la vie de la communauté catholique, alors que trop souvent c'est une école ou un hôpital qui est le centre d'un établissement ecclésiastique protestant".

L'effort protestant mis en lumière par de multiples statistiques peut nous paraître imposant, éblouissant même (nous pouvons prendre de lui d'utiles leçons et de salutaires exemples); il n'en cache pas moins une erreur fondamentale, une extrême faiblesse, une grande misère. Dénué de base doctrinale et de direction unique, il flotte désemparé au gré des opinions courantes; il s'est arrêté de nos jours à une pitié toute humaine des païens, triste contrefaçon de la charité surnaturelle qui pousse nos milliers de missionnaires catholiques à tout sacrifier pour aller sauver les âmes et établir l'Eglise visible du Christ.

D'Auteuil RICHARD, S.J.
(Messager du S.-C.)

Un père de famille, présentant son fils à Voltaire, disait: "C'est un savant, il a lu toutes vos oeuvres."

"Tant pis! répondit Voltaire. Vous auriez mieux fait, et il en saurait davantage, si à la place vous lui eussiez appris le catéchisme."

Extrait de "l'Appel de la Race"

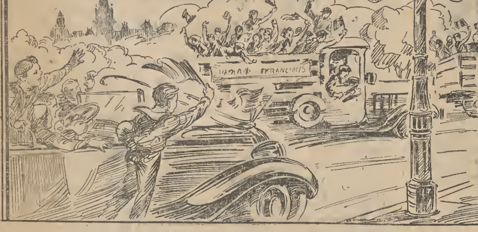
par Alonié de Lestres.

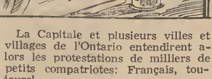
Légendes de Victor Barrette.
Rédacteur au journal "Le Droit".
Illustrateur: Jules Paquette.

Editeur: "L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada", Section des Trois-Rivières.



PREPARATIFS DE BATAILLE
La lutte scolaire entrait, ces jours-là, dans sa période la plus aiguë. Le gouvernement de Toronto et ses honteux inspirateurs se faisaient odieux.





On alla jusqu'à instituer une "Petite Commission", organisme d'une rare illégalité. Les droits des parents étaient effacés d'un léger trait de plume.

La Capitale et plusieurs villes et villages de l'Ontario entendirent alors les protestations de milliers de petits compatriotes: Français, toujours!



Les rues résonnaient de cris héroïques: Nous voulons les Frères et les Soeurs, nos maîtres et nos maîtresses. Oh? les admirables enfants!



Voyez, Lantagnac, — et c'était Sam Genest. président de la Commission Scolaire à Ottawa, un héros!— ces enfants disent qu'il faut tenir la poudre sèche!

Puis, ajouta Landry, qui arrivait à l'improviste. songez que nous tenons beaucoup à votre parole au parlement; elle est la force et l'honneur de notre cause.

Parler, c'était pour Lantagnac briser un nouveau lien de famille, sa famille déjà à demi brisée. Puis il y avait l'ennuyeux beau-père, rageur

Sur les conseils de son père, Maud prenait bientôt à gages une servante qui ne parlait que l'anglais. Lantagnac y vit la suite d'une conjuration.

Tous droits réservés

:-: Pour lire au foyer :-:

La J. O. C. forme authentique de l'Action catholique

C'est ce qu'écrit le Souverain Pontife dans une lettre adressée au cardinal Van Roey, archevêque de Malines, à l'occasion du Congrès qui a marqué, à Bruxelles, le dixième anniversaire de fondation de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. --- Douze pays étrangers représentés.

Les dépêches ont peu ou point parlé des grandes manifestations jocistes qui ont eu lieu, à la fin du mois dernier, à Bruxelles, à l'occasion des fêtes jubilaires de la "Jeunesse Ouvrière Chrétienne" (J.O.C.). La J. O. C. a, en effet, célébré avec éclat son dixième anniversaire. Il y avait des délégations venues de douze pays, dont la France et le Canada. Nous n'avons pas l'intention de résumer les informations que nous apportent les journaux d'Europe et qui parlent avec enthousiasme de cette belle manifestation. Nous voulons simplement, aujourd'hui, publier le texte de la très belle lettre que le Souverain Pontife a adressée, à l'occasion de ces fêtes, à Son Eminence le cardinal Van Roey, rchevêque de Malines et primat de Belgique, lettre dans laquelle le Saint-Père déclara la Jeunesse Ouvrière Chrétienne "une forme authentique de l'Action catholique appropriée au temps". Cette lettre est écrite à Castel Gandolfo et est datée du 19 août 1935. Voici cet important document pontifical:

Notre cher Fils,
Salut et Bénédiction Apostolique.

En songeant au Congrès de la Jeunesse ouvrière chrétienne qui va se tenir prochainement à Bruxelles, en Nous représentant à avance en imagination ces bataillons serrés de jeunes gens, qui seront les hôtes de la ville royale de Belgique, Notre coeur exulte de joie et s'élève reconnaissant vers Dieu; car, si les angoisses trop souvent ne lui manquent pas, de larges consolations lui sont aussi accordées. Cette joie, cher fils, vous la partagez plus particulièrement, vous qui avez assisté à l'heureuse naissance dans votre patrie de cette Association, aujourd'hui si florissante, et qui, avec une élite d'évêques et de prêtres, allez prendre part à ce Congrès.

Deux lustres se sont écoulés depuis que vit le jour l'association de la Jeunesse ouvrière chrétienne, née chez vous sous de si heureux augures. S'arrêtant un instant aujourd'hui pour contempler le chemin parcouru et considérer l'oeuvre grande et admirable qu'elle a réalisée, elle ne peut pas ne pas y reconnaître la puissance de Dieu, quil daigna sourire à son entreprise. Ce n'est point en Belgique seulement, en effet, qu'elle s'est développée, y renforçant le catholicisme et lui amenant de nombreux adeptes, mais elle a dépassé vos frontières, au point qu'il est assurément permis d'augurer qu'elle s'étendra davantage encore l'avenir, se pliant aux diverses circonstances locales, se conformant aux désirs des évêques.

Et il ne peut en être autrement, attendu qu'elle est une forme authentique de l'Action catholique, appropriée au temps présent, et que, suivant les conseils pressants de Nôtre Mère l'Eglise, elle consacre ses soins et ses efforts à la classe ouvrière, souvent écrasée sous le poids de la misère et trompée par de fallacieuses erreurs.

Qui donc ayant encore le sens et le culte de la vertu n'admirerait pas cette masse de jeunes gens en qui reposent tant d'espoirs pour la société civile et religieuse? Une connaissance étendue de la religion, une foi solide, une charité invincible s'élançant vers de saintes entreprises, un optimisme qui jamais ne défaille, révélateur d'une liliale intégrité des moeurs, une modestie vraie unie à une grande fermeté d'âme, telles sont les qualités qu'ils ambitionnent pour servir efficacement l'Action catholique et par là aider la hiérarchie ecclésiastique dans l'exercice de l'apostolat.

Le travail quotidien leur permet de s'offrir à Dieu en hosties expiatoires et leur ouvre un large champ où peut se déployer leur zèle pour ramener leurs compagnons de travail, leurs frères, à la pratique de la vie chrétienne. Nous n'ignorons nullement combien, par leur dévouement, par leurs prières, par l'usage fréquent des sacrements, par leur douceur et par leurs soins diligents, ils s'efforcent de gagner leurs frères au Christ, vrais semeurs de lumière, collaborateurs de l'Esprit-Saint, soldats d'avant-garde de l'Eglise.

Que saint Joseph leur soit propice, ce modèle et ce gardien admirable des travailleurs; que la Sainte Vierge leur soit propice, elle qui, quoique née de la race royale de David, connut les difficultés d'une vie humble et laborieuse; que Jésus daigne abaisser sur eux un regard favorable, lui Créateur des astres, qui n'hésita pas à manier l'outil. Que, grâce à ces puissantes protections, fleurisse en eux la foi ancestrale et que croisse la gloire de l'oeuvre qu'ils ont entreprise!

Quant à Nous, Nous engageons paternellement les membres de cette associations et ses dirigeans à se montrer toujours plus fidèles à leurs louables résolutions, et à porter toujours plus ardentes les lampes de la charité, qui doivent apporter au monde anémié la chaleur vitale. Nous souhaitons vivement que la Bénédiction apostolique que Nous vous accordons spécialement à vous, cher fils, descende par vous sur tous ceux qui prennent part à ce Congrès solennel; qu'elle soit pour tout le témoignage de Notre vive affection, et qu'avec le secours divin elle fasse de vos labeurs mûrir une abondante moisson.

Donné Castel Gandolfo, près de Rome, le 19 août 1935, quatorzième année de Notre Pontificat.

PIE XI, Pape.

---:::---

EN ITALIE

L'épouse fasciste

En Italie, il y a Mussolini. Mais il y a aussi Venise et ses gondoliers. La note tendre est conservée par les Italiens et les Italiennes au coeur chaud et au sang vif. Voulez-vous savoir ce qu'on recommande à l'épouse fasciste?

Ecoutez:—

1.—Aime ton mari au-dessus de toute chose, aime ton prochain, mais souviens-toi que ta maison appartient à ton mari et à ton prochain.

2.—Considère ton mari comme un hôte de marque, comme un ami précieux et non comme un ami à qui on raconte les petits ennuis de l'existence.

3.—Que ta maison soit en ordre et ton visage riant à son retour: S'il ne s'en aperçoit pas tout de suite, excuse-le.

4.—Ne lui demande pas le superflu pour la maison. Si tu le peux, ne lui demande qu'un logis gai, beaucoup de lumière, de clarté et de tranquillité pour les enfants.

5.—Que tes enfants soient toujours propres et frais, que tu sois toi-même toujours comme eux, fraîet propre. Qu'il sourie en vous voyant, qu'il pense à vous s'il est absent.

6.—Souviens-toi que tu l'as épousé pour la bonne et la mauvaise fortune. Si tout le monde l'abandonnait, tu devrais encore garder dans ta main les siennes.

7.—Si ton mari a encore sa mère, souviens-toi que tu ne seras jamais assez bonne et assez dévouée pour celle qui l'a bercé, enfant, dans ses bras.

8.—Ne demande pas à l'existence ce qu'elle n'a jamais pu donner à personne; si tu es utile, sois déjà heureuse de cela.

9.—Si le malheur survient ne te décourage pas. Le calme reviendra. Aie confiance en ton mari et il aura du courage pour deux.

10.—Si ton mari s'éloigne de toi, attends-le. Même s'il t'abandonnait, attends-le. Tu n'es pas seulement sa femme, tu es l'honneur de son nom. Un jour, il reviendra en te bénissant.

Le ber

La campagne comme autrefois,
Avec le bahut et le coffre
Et l'armoire à vitrail nous offre
Le ber à quenouilles de bois.

Dans le coeur d'un merisier rouge
L'aieul a taillé les morceaux,
Et la courbe des longs berceaux
Illustre la naive gouge.

Que la mère y couche un garçon,
Ou qu'un mioche y respire,
L'orgueil n'y voit que le sourire
Et la vigueur du nourrisson.

Sur la paille de ce lit fruste,
Les marmots auront un sommeil
Qui, comme l'air et le soleil
Rend plus beau, plus frais, plus robuste.

Aux angles du salon fumé
Le mobilier poudreux se fane.
Mais dans l'alcôve paysanne
Le ber ancien n'a pas chômé.

Ce qu'il berce avec tant de joie,
Berce et berce, bon an, mal an,
Dans son bâti tout brimbalant,
C'est l'être que le ciel envoie.

C'est l'enfant de l'humble maison,
Nourri par la terre féconde
Où tout bonne graine abonde,
Où tout fructific à foison.

Près du lit funèbre où l'ancêtre,
Le Christ aux doigts, fut exposé,
Au choeur du dernier baptisé,
Le vieux coeur français va renaître.

Et le toit natal, chaque jour,
Bénit la race triomphante,
Dont la suite immortelle enfante
La vertu, la force, l'amour,
C'est l'être que le ciel envoie.

Nérée BEAUCHEMIN.

La fête des Saints Martyrs canadiens

Un appel de S. E. Mgr Forget

Dans une lettre qu'il vient d'adresser à ses prêtres, S. Exc. Mgr Forget, évêque de Saint-Jean, insiste sur la célébration de la fête des saints Martyrs canadiens. Voici son appel:

Le 26 septembre prochain, nous reviendra la fête annuelle des SS. Martyrs canadiens, ! inscrits : par l'Eglise au catalogue des saints le 29 juin 1930.

Avons-nous bien jusqu'ici donné à cette fête de nos saints, nos seuls saints à date, tout l'éclat et toute la piété qui conviennent? Pourtant, même avant la canonisation des SS. Martyrs, NN. SS. les évêques écrivaient dans une lettre collective du 12 mai 1925:—

"Chaque année, quand reviendra leur fête, que la prière de tout le peuple canadien monte vers leurs trônes et, forte de leur intercession, qu'elle s'élève jusqu'au trône de Dieu pour en obtenir les divines faveurs. Nous demanderons avant tout que le règne de Dieu établi ici par nos saints se maintienne toujours; que le peuple canadien, soumis à Jésus-Christ et à son Eglise, croisse toujours, suivant la parole de l'Ecriture "in plebem perfectam", qu'il devienne un peuple parfait, accomplissant les desseins de Dieu sur lui.

"Cette prière pour la patrie canadienne, elle devra animer et inspirer les fêtes que nous voudrions voir célébrer dans toutes les paroisses en l'honneur de nos bienheureux Martyrs. La supplication confiante de tout un peuple vers ceux qui furent ses ères ira droit à leur coeur; leur puissante intercession nous sera acquise et l'Eglise du Canada en retirera les effets bienfaisants."

Je renouvelle le voeu qu'exprimaient NN. SS. les évêques en 1925, tout en laissant à MM. les curés le soin d'organiser, dans leurs églises et dans leurs écoles, la Fête de nos SS. Martyrs selon le mode qui leur conviendra le mieux. Le dernier livre du R. P. Archambault: Pourquoi et comment célébrer la Fête des SS. Martyrs canadiens, les aidera dans cette tâche. Et pourquoi ne profiterait-on pas de la prochaine Fête de nos SS. Martyrs pour répandre ce livre parmi nos fidèles et surtout parmi la jeunesse de nos écoles? Faire connaitre nos SS. Martyrs, c'est le plus sûr moyen de développer et d'entretenir leur culte dans le coeur des fidèles, de les entraîner à imiter leurs vertus et de les habituer à recourir à leur intercession.

Mgr Laflèche

Une date longtemps inconnue

Tous ceux qui connaissent l'histoire du grand Evêque, dont la cité trifluvienne garde avec piété le tombeau et la mémoire, et dont le monument se dresse à l'ombre de la cathédrale, savent qu'il fut d'abord coadjuteur de Mgr Provencher, premier évêque de Saint-Boniface. A quelle date précise? Voilà une question à laquelle bien peu, même parmi les connaisseurs d'histoire, peuvent répondre.

Cette date a été longtemps inconnue. Le Bref papal, qui la contenait, fut détruit dans l'incendie qui consuma le 14 décembre 1860, la cathédrale et l'évêché de Saint-Boniface.

Comme le missionnaire de l'Ile à la Crosse qu'était alors le futur évêque des Trois-Rivières, sous prétexte d'une infirmité glorieuse dont il porta toujours la trace, déclina l'honneur et le fardeau qui lui tombaient sur les épaules à 31 ans, on n'eut pas l'occasion de prendre note de la date de sa nomination.

Le nom du R. P. Taché, O.M.I., fut substitué au sien et Rome manda de se servir du document de nomination de M. Laflèche. Au lieu d'un évêque de 31 ans, on eut ainsi un évêque de 26 ans.

Mgr Taché, né le 23 juillet 1823, fut nommé le 24 juin 1850. Mgr Laflèche l'avait été le 20 OCTOBRE 1849. Le Bref avait été daté de Naples. C'était au temps de la captivité de Pie IX Gaète, du 24 novembre 1848 au 12 avril 1850.

Le mérite d'avoir retrouvé la date de la première nomination épiscopale de Mgr Laflèche revient à M l'abbé Jules Bigaoutte, un ancien prêtre de l'Ouest, qui vit présentement retiré — du moins aux dernières nouvelles que j'eus de lui — à la "Fraternité Sacerdotale", de Paris.

Spécialisé dans la recherche des ascendances papales — par les consécrateurs — de plusieurs lignées d'évêques canadiens, il eut accès aux archives vaticanes. Au cours de ses recherches, il mit la main sur la copie du Bref qui, le 20 octobre 1849, nomma Mgr Laflèche Evêque d'Arath — titre dont hérita Mgr Taché, puisqu'il fut consacré sous la foi du même parchemin, sur lequel on avait remplacé le nom de Mgr Laflèche par le sien — et communiqua sa découverte aux "Cloches de Saint-Boniface", qui la portèrent à la connaissance du public dans leur livraison de février 1927, volume XX, page 25.

Denys LAMY.

Fantaisies

SIX SCIES

Quand un cordier cordant veut accorder sa corde,
Pour sa corde accorder, trois cordons il accorde,
Et si l'un des cordons de la corde décorde,
Le cordon décordant fait décorder la corde
Du cordier cordant.

Si six scies scient six cyprès, six sent six scies scient six sent six cyprès.

Tous tes pas font faux pas; tu ne fais pas de pas,
Que tes pas pas à pas n'amènent ton trépas.

—Bonjour, madame Sans-Souci, combien ces six saucisses-ci?

—C'est six sous, ces six saucisses-ci; c'est sept sous, ces sept saucissons-là.

—Merci, madame Sans-Souci, je prends ces six saucisses-ci, sans ces sept saucissons-là.

—Espèce d'original, quand te désoriginaliseras-tu?

—Je me désoriginaliserai quand tous les originaux se désoriginaliseront de leur originalité.

—Petite pomme d'api, quand te dépetitepommedapiseras-tu?

—Je me dépetitepommedapirai quand toutes les petites pommes d'api se dépetitepommedapiront.

---:::---

HISTOIRE JUIVE

Job Nathanson a la souple et subtile intelligence de sa race, mais il n'en a pas la culture. Que voulez-vous? Le ghetto était si loin de l'école et les jeux de la marmaille avaient tant d'attraits.

Arrivé à l'âge de raison, Job s'était décidé à choisir une position sociale. C'est pourquoi il sollicita la place vacante de bedeau à la synagogue.

—Etes-vous instruit? lui avait demandé le rabbin.

—Hélas! non, confessa Job: je ne sais ni lire ni écrire.

—Alors, il n'y a rien à faire pour vous dans le temple.... conclut le rabbin.

Très courageux, Job se mit aux affaires — aux petites affaires d'abord: colportage et brocante. Puis la chance lui ayant souri et son commerce avant prospéré, il devint à la longue l'un des personnages les plus en vue de la ville.

Job avait son hôtel, ses autos. Il recevait somptueusement. Il savait aussi donner et ne décourageait pas les tapeurs.

Un jour qu'un solliciteur lui avait soutiré une somme rondelette pour une oeuvre, Job tendait un chèque majestueux.

—Mais il n'est pas signé, votre chèque! dit le quémandeur.

—Mon secrétaire vous le signera.

—Pourquoi pas vous?

—Parce que, je dois bien vous l'avouer, je ne sais ni lire ni écrire.

—Pas possible! Un homme aussi avisé, aussi important que vous! Quel dommage! Que ne seriez-vous pas devenu si vous aviez su lire et écrire?

—Ce que je serais devenu? Bedeau à la synagogue!

—Qu'est-ce qui rentre sur le dos daus l'église?
—Un mort.

—Pourquoi les Israélites firent-ils un veau d'or?
—Parce qu'ils n'en avaient pas assez pour faire une vache.

—Que trouve-t-on dans une maison vide?
—De la place.

---:::---

Pensées

La foi étant une force contre laquelle les persécutions politiques restèrent toujours impuissantes, rien ne sert d'employer la violence contre elle. On bouleverse inutilement un pays en méconnaissant cette loi. (Gustave LeBon)

❖ ❖ ❖

Le génie, si grand soit-il, n'est entier que par la foi. (Lacordaire)

❖ ❖ ❖

La société n'est que le développement de la famille; si l'homme sort corrompu de la famille, il entrera corrompu dans la société. (Lacordaire).

❖ ❖ ❖

La famille est le berceau de la société civile; c'est en grande partie dans l'enceinte domestique que se préparent les destinées des Etats. (Léon XIII.)

❖ ❖ ❖

L'âme de la nation est dans les foyers domestiques. C'est là que bat son coeur. (Napoléon I.)

Le grand secret de la fortune, ce n'est pas tant d'augmenter ses richesses que de diminuer ses besoins. (Mgr Place.)

❖ ❖ ❖

On ne peut rien faire de grand sans la France. (Newman.)

LA POLITIQUE

Un autre prophète

Yorkton, petite ville de la Saskatchewan, commence à tenir l'affiche. Elle possède un prophète de bonheur. Un certain M. Logan, à l'exemple d'Aberhart, a trouvé la pierre philosophale, un antidote contre la pauvretè. Le premier ministre de l'Alberta promet un dividende de $25.00 mensuellement, Logan en promet $3,000 à chaque famille annuellement. Sa formule, à l'instar de celle du "Social Credit" albertain, est basée sur le pro rata de la valeur productive de la province. Plus une famille sera "utile" et plus elle recevra d'argent, etc....

M. Aberhart a remporté un tel succès avec son $25.00 que d'autres tenteront d'en remporter un plus grand en offrant davantage!

C'est logique!

Le vent est à la surenchère politique. Peu importe les talents et la valeur morale des candidats. La position échoiera au plus offrant.

N'est-ce pas un peu la conduite de l'enfant qui ne veut se mettre au lit avant que son père ne lui ait promis la l'une.

Ce ne sont sûrement pas les systèmes qui nous ont manqué jusqu'à aujourd'hui; mais nous déplorons une carence d'hommes, dans le domaine politique et social. Et cela en raison directe de l'aveuglement de l'électorat qui n'a de yeux et d'oreilles que pour les promesses sans discernement des personnes.

Dupé tant et tant de fois, il semble qu'il devrait être assagi. Mais la foule est ainsi faite.... J. V.

LE NOMBRE DES VOTEURS AU CANADA

Il y en a 5,948,503 sur les listes fédérales -- La province de Québec en compte 1,574,-120 -- Ontario en tête avec 2,172,596 -- Dans les autres prvinces

OTTAWA.—Plus d'un tiers des 5,948.503 votants dont les noms sont inscrits sur la liste basique préparée tu cours de l hiver dernier pour la prochaine élection fédérale demeurent dans l'Ontario. Cette province compte à elle seule 2,172,596 électeurs qualifiés pour voter le 14 octobre prochain.

L'Ontario et Québec renferment à elles deux beaucoup plus de la moitié de l'électorat canadien — 3,747,120 pour être exact. Le total des électeurs dans Québec est de 1,574,120.

La Saskatchewan vient au troisième rang avec une liste de 443,484, puis c'est la Colombie-Anglaise avec 382,120 électeurs.

Le Manitoba en renferme 371,204. On s'attend à ce que comme résultat d'une revision quelques milliers de votants s'ajoutent à ceux déjà inscrits dans le Manitoba et la Saskatchewan.

Dans l'Alberta, il y a 368,866 noms sur la liste fondamentale.

Les trois Provinces Maritimes comptent un total de 586,164 électeurs, départis comme suit:

Nouvelle-Ecosse — 303,738.
Nouveau-Brunswick — 229.162
Ile du Prince-Edouard — 53,274.
Le Yukon a 1,802 électeurs.

—Mon cher, je suis furieux!... je rencontre D... je lui ai demandé à emprunter cent francs, il refuse, crois-tu... quel mufle!

—Ne t'excites pas, vieux... inutile... moi aussi je suis un mufle...

STEVENS REPOND A TROIS QUESTIONS

M. Stevens a fait trois déclarations en réponse à trois questions posées par M. Roger Provost, président des Jeunes réformistes. Les trois questions étaient:

1.—Quelle serait l'attitude de M. Stevens s'il se déclarait une guerre européenne?

2.—Rouvrira-t-on les portes du Canada à l'immigration?

3.—Donnera-t-on juste représentation aux Canadiens français dans le service civil?

Les réponses de M. Stevens ont été les suivantes:

1.—Nous n'entrerons dans aucun conflit européen sans avoir au préalahle soumis la question au peuple.

2.—Nous devrons mettre chaque sans-travail au travail avant de parler d'immigration.

3.—Nous donnerons justice aux Canadiens français dans le service civil et ailleurs.

M. Bennett compte reconquérir sa popularité

MONTREAL.— On croit, dans les milieux conservateurs, que M. R.-B. Bennett pourra annoncer vers le 1er octobre un traité de réciprocité avec les Etats-Unis qui flattera beaucoup les électeurs de l'Ouest.

Le nouveau traité comporterait une réduction très substantielle sur les voitures automobiles américaines et, probablement, sur les machines agricoles, en retour de quoi le gouvernement américain favoriserait l'achat de plusieurs millions de boisseaux de blé canadien (200,-000,000, disent les optimistes, soit la moitié de ce que nous avons sur les bras) à un prix avantageux pour les producteurs.

eLs conservateurs comptent beaucoup sur l'effet de cette bombe pour ramener les Prairies vers la politique conservatrice. On compte que l'Est verra aussi d'un très bon oeil l'abaissement du tarif sur les autos. On dit que le mouvement accentué des céréales aura pour effet de tirer nos chemins de fer de leur léthargie actuelle.

Manoeuvres militaires



Marins en train de charger un canon contre-avion sur un croiseur durant les manoeuvres navales en Allemagne.

M. Bennett à Montreal le 1er octobre

A Québec le 7 octobre et à Sherbrooke, le 8 octobre

OTTAWA.— M. Bennett parlera Montréal le 1er octobre. Voici l'itinéraire que suivra le premier ministre dans sa campagne électorale.

Le premier ministre prononcera de Toronto, samedi le 14 courant, son dernier discours à la radio et dans la soirée il partira pour l'Ouest. A Régina, il parlera lundi le 16 et ensuite il se rendra à Calgary où il sera les 17, 18 et 19 septembre. M. Bennett parlera à Vancouver le 21 et aussi à Victoria le même jour.

Le 23 septembre, le premier ministre prononcera un autre discours à Vancouver lequel sera irradié. Le 25 septembre, M. Bennett parlera à Edmonton, le lendemain, 26, à Saskatoon, le 27 à Brandon et à Winnipeg, le 28.

Le premier ministre reviendra à Toronto le 30 septembre et de là se rendra à London où il parlera le 30. M. Bennett sera à Montréal le 1er octobre où il tiendra une assemblée et de là il se rendra dans les provinces maritimes.

Il sera à Saint-Jean, le 3 octobre, à Digby, le 4, et à Halifax le même jour. M. Bennett sera à Québec le 7 octobre et retournera à Montréal le lendemain. Il parlera à Sherbrooke dans l'après-midi du 8 et se rendra à Montréal en automobile d'où il partira pour Toronto. A cet endroit il y aura une assemblée le 9.

De Toronto, M. Bennett tiendra quelques assemblées dans l'Ontario qui ne sont pas encore décidées. Il arrivera à Ottawa samedi soir le 12 octobre.

Ajoutons que M. Bennett parlera à la radio, les 6, 9, 11 et 14 septembre.

M. King à Charlottetown

Le chef libéral fait appel à la raison des électeurs -- Les nouveaux partis

CHARLOTTETOWN.— Le chef libéral fédéral, M. King, a fait un appel à la raison des électeurs de cette région, dans son discours prononcé hier soir dans la capitale de l'Ille-du-Prince-Edouard. Il leur a demandé d'user de discernement, de bien peser le pour et le contre des idées émises par chacun des partis politiques, par chacun des chefs de partis fédéraux, de soupeser les promesses généreuses des uns et de se demander si elles seront "remplissables".

La Providence vous a donné une raison pour vous en servir, a repris le chef libéral. Le malheur, c'est que beaucoup disent que la Providence ne compte pour rien. Ce n'était pas à l'esprit des pionniers qui ont compté sur la Providence et leurs réalisations ont dépassé leurs espérances.

M. King s'est attaqué ensuite à ses adversaires politiques. Il prétend que sous une administration conservatrice naissent toujours de nouveaux partis. Cette fois, nous assistons à la naissance du parti de la restauration nationale, qui est une protestation directe contre M. Bennett. Quelle confiance pouvons-nous avoir en un parti comme celui de la restauration nationale quand sa raison d'être est une querelle entre MM. Bennett et Stevens?

Le chef libéral n'est pas prêt à condamner le parti du Crédit social Il attendra que l'expérience en ait été faite dans l'Alberta. Il est préférable que cette expérience se fasse dans une province avant qu'on la tente dans tout le pays. Si elle réussit en Alberta, elle ne tardera pas à s'imposer à tout le Dominion.

LE CANADA ET LE JAPON

OTTAWA. — Le gouvernement a annoncé au ministre du Japon que si Tokyo n'abolit pas la surtaxe de 50 pour 100 récemment imposée à certains produits canadiens, le Canada devra déclarer qu'il estime ne plus devoir appliquer chez lui le traité de commerce anglo-canadien.

"M. Bennett est un grand Canadien"

BRANDON, Manitoba. — Le premier ministre Bennett est un grand Canadien qui a bien servi le Canada et mérite "un traitement convenable et le fair-play qu'on accorde d'ordinaire", selon M. Robert Weir, ministre de l'Agriculture. M. Weir parlait ici à la convention qui a choisi M. D.-W. Beaubien comme candidat conservateur dans Brandon aux prochaines élections générales. Il déclara que les attaques lâches lancées contre le chef du parti conservateur devenaient de moins en moins acceptées et il demanda à ses auditeurs de se garder des fausses représentations qu'on fait sur le compte du gouvernement Bennett.

M. Bennett et la dette provinciale

GODERICH, Ont. — Le gouvernement Bennett a entraîné les provinces dans les dettes, a affirmé le premier ministre de la Saskatchewan, M. Gardiner, lors de son premier discours politique de la campagne actuelle dans le comté de Huron qui l'a vu naître. M. Gardiner parlait en faveur de M. R.-M. Deachman, candidat libéral dans Huron-Nord. Il blâma le régime en vertu duquel les provinces sont forcées de recourir aux subsides fédéraux en matière d'assistance publique.

UN AVANTAGE.

—Comment, ma fille, vous vouliez être bonne d'enfants; mais vous êtes bien petite?

—Justement, madame, le bébé se fera moins de mal quand je le laisserai tomber.

Choses agricoles

Les fluctuations du prix du blé

"La vraie sagesse ne consiste pas tant à voir qu'à prévoir." (Publius Terentius.)

Nous extrayons ces quelques aperçus de la dernière étude de la Searle Grain Co. Ltd., sur la situation du blé; elle est datée du 6 septembre dernier.

Facteurs de la hausse

1.—Les rapports indiquant de grands dommages au blé par la rouille, au Manitoba et dans la Saskatchewan.

2.—De sérieux dommages par la gelée en plusieurs endroits au nord de l'Alberta et de la Saskatchewan.

3.—La récolte des Etats-Unis considérablement réduite.

4.—De grandes étendues atteintes par la sécheresse en Argentine.

Facteurs de la baisse

1.—Le surplus du blé canadien estimé à 215 millions de minots, le premier août.

2.—Broomhall estime l'achat mondial du blé à 540 millions de boisseaux, pour la prochaine saison.

3.—Les ensemencements en Russie de 7 millions d'acres de plus que l'an dernier.

4.—La demande mondiale du blé par exportations est très réduite, spécialement pour le blé canadien.

Commentaires

Durant l'année finissant le 31 juillet dernier, le Canada a vendu 166 millions de minots de blé à l'étranger, comparé à 195 millions de minots, l'année dernière et 264 millions de minots, il y a deux ans.

Le pourcentage vendu par le Canada, cette année, a été d'environ 34 p.c. des exportations mondiales du blé, comparativement à 35 p.c. l'an dernier et 42 p.c. il y a deux ans.

L'Argentine, durant l'année qui vient de finir, a vendu 183 millions de minots, soit 34 p.c. des ventes mondiales, ou 17 millions de minots de plus que le Canada. C'est la première fois depuis 1920 que le Canada vient après l'Argentine dans les ventes internationales du blé.

Les chiffres officiels indiquent que le surplus du blé canadien, au premier août, était de 215 millions de minots, une augmentation de onze millions sur l'année précédente.

Les événements ont prouvé que les réductions de récoltes de par le monde, telles que publiées, ne furent pas exagérées, mais elles n'impliquent pas nécessairement des demandes proportionnées.

L'expérience, une fois de plus, démontre que les chiffres de la production seuls sont une base insuffisante pour prédire les ventes.

Les nombreux facteurs de la demande doivent aussi entrer en ligne de compte, et la demande n'est pas seulement affectée par le prix du blé canadin, mais aussi par le prix des autres blés qui entrent en compétition; il faut aussi tenir compte des substituts du blé comme nourriture, sans oublier spécialement le pouvoir d'achat du pays étranger qui achète notre blé. Malheureusement, comme nous l'avons souvent fait remarquer, il n'y a pas de statistiques sûres dans l'appréciation de la demande. C'est tout simplement une affaire de jugement.

De plus, la consommation du blé et de la farine n'est pas stable, comme on l'a parfois supposé, mais au contraire, elle est très changeante et influence de près le prix, et non seulement le prix du blé lui-même, mais aussi le prix des autres grains en concurrence et de tous les substituts alimentaires.

:::

Nouvelles

Valeur de la récolte

WINNIPEG. — D'après une évaluation du "Winnipeg Free Press", la présente récolte serait supérieure à toutes les autres depuis 1931.

En prenant comme base le prix actuel, le blé représenterait la somme de $156,615,000. Le montant total pour tous les grains serait évalué à $241,381,000.

Voici un tableau comparatif de la valeur des récoltes précédentes:

1931 - - -	$159,195,000
1932 - - -	$158,524,000
1933 - - -	$170,043,000
1934 - - -	$223,055,000

Pas d'ouvriers pour les fermes

VANCOUVER. — L'échevin G. C. Miller a déclaré au Comité civique de la finance que, malgré les milliers de chômeurs, les fermiers ne peuvent embaucher de travailleurs.

:::

Le blé Garnet classé No 1 et 2 C. W.

PRINCE-ALBERT. — La quantité de blé vendue ici jusqu'à date est du Garnet classé presque tout au No 1 C. W. et 2 C.W.

De petites quantités de Reward et de Marquis livrées aux élévateurs, ici, ont été classées au No 2 et 3 nord.

M. W. Schon, agent local des Pool Elevators de la Saskatchewan croit que le rendement moyen du district de Prince-Albert sera entre 20 et 25 minots à l'acre, tandis que M. E. G. Madden, agent de la compagnie d'élévateurs de Prince-Albert le fixe à 14 et 17 minots à l'acre.

On admet cependant qu'il y aura autant et probablement plus d'argent dans la campagne que lors de la dernière récolte, si le prix se maintient.

M. Madden ne se prononce pas encore définitivement parce que les récoltes déjà battues sont les plus hâtives et furent endommagées par la sécheresse de juillet. Il attend le battage des dernières récoltes pour établir sa moyenne.

Jusqu'à date, le blé vendu n'indique que peu de rouille.

Mais les rendements varient beaucoup selon les districts. M. Madden parle d'une récolte de blé à Sturgeon Valley qui aurait donné 51 1-2 minots à l'acre.

:::

La récolte du blé estimée à 277,274,000 minots

60,000,000 de minots impropres à la mouture

OTTAWA. — La Saskatchewan est la première province pour la production du blé cette année. Comparée à 1934, cette année à un rendement supérieur, soit 8,200,000 minots de plus que l'an passé. La récolte, cette année est estimée à 290,541,000 minots; 277,274,000 minots de blé du printemps et 13,261,000 minots de blé d'automne. Pour les provinces des prairies, la récolte est évaluée à 272,000,000 de boisseaux.

Une grande quantité de blé cette année, ne sera bonne qu'à la pâture, même 16,000,000 de minots de blé Durum ne pourront être moulus.

Récolte plus abondante

En général, cette année, la récolte est plus abondante que celle de l'an dernier, mais elle est de qualité inférieure, puisque cette année, environ 60,000,000 de minots de blé endommagé par la rouille ou la gelée, seront impropres à la mouture.

Voici les rendements par province (avec chiffres de l'an dernier entre parenthèses): Manitoba, 18,000,000 (37,000,000); Saskatchewan 138,000,000 (114,200,000); Alberta, 116,000,000 (112,500,000).

:::

Entrefilets

Le Canada fournit 90 pour cent des pommes de terre de semence employées dans le Cuba. Les pommes de terre cubaines replantées sur sol cubain ne donnent pas un produit marchand, et c'est pourquoi toute la semence est importée. Il se fait deux récoltes de pommes de terre par an dans ce pays.

Le Canada exporte du boeuf frais, du bacon et du jambon, et du lard salé sur presque toutes les parties du monde. Pendant le mois de mai les pays suivants ont importé l'un ou l'autre de ces produits canadiens: Royaume-Uni, Etats-Unis, Bermudes, Guyane Britannique, Honduras Britannique, Barbades, Jamaïque, Trinidad et Tobago, et autres Antilles Britanniques, Terre-Neuve, Alaska, Indes Occidentales Françaises, Hawaii, Japon, St-Pierre et Miquelon.

Au cours des trente dernières années, les Etats-Unis ont vendu tous les ans plus de marchandises au Canada qu'ils n'en ont acheté du Dominion. Pendant cette période, le Canada a acheté des Etats-Unis 67½ pour cent de ses importations totales et vendu 37 pour cent de ses exportations aux Etats-Unis.



Le vicomte Cecil, homme d'Etat anglais, demande que le gouvernement montre à l'Italie que l'Angleterre entend qu'on la prenne au sérieux lorsqu'elle fait tant d'efforts pour maintenir la Ligue des Nations.

Le derniers rapports indiquent que l'expédition d'oeufs canadiens sur les marchés du Royaume-Uni sera assez active cette année.

Il y avait au Canada en 1934 dix établissements consacrés à l'industrie de la graine de lin et de la graine de soja. Trois de ces établissements sont dans le Québec, quatre dans l'Ontario, deux au Manitoba et un dans l'Alberta. L'huile de lin est le principal produit; la fabrication de tourteaux de lin vient ensuite par ordre d'importance.

:::

SOLITUDE.

Un jeune acteur aussi sot que fat, rencontre un jour, Georges Feydeau, sur les grands boulevards.

—Ah! mon cher maître, s'écria-t-il, vous allez, j'en suis convaincu, me donner un bon conseil.

—Je vous écoute.

—Pas possible!

—Si, mon cher maître, si...

Comme elle doit s'ennuyer toute seule! dit Feydeau en s'éloignant brusquement.

Les catégories d'orge pour l'Ouest du Canada

L'orge est divisée en trois catégories pour le classement commercial, savoir, l'orge à six rangs, et l'orge Trébi. Les meilleures catégories des orges à six rangs et à deux rangs sont employés par l'industrie du malt et les catégories inférieures pour l'alimentation des bestiaux. Les catégories commerciales, définies ci-dessous, sont extraites de la liste No. 1 de la Loi du Grain du Canada, 1930.

Catégories d'orge à Malt

Orge à six rangs.— L'orge à six rangs Ouest du Canda No. 1 doit se composer de 95 pour cent d'orge à six rangs, d'une variété ou d'un type de valeur égale pour le maltage à l'orge O. A. C. 21 et ne pesent pas moins de 50 livres au boisseau. Elle doit être saine, sans graines de mauvaises herbes et de folle avoine, et à peu près exempte d'autres grains.

L'orge à six rangs Ouest du Canada No. 2 est du même type que le No. 1, mais elle ne pèse pas moins de 49 livres au boisseau et peut contenir jusqu'à un demi de un pour cent de graines de mauvaises herbes, un demi de un pour cent de folle avoine ou 1 pour cent d'autres grains, le total des impuretés ne doit pas dépasser un pour cent.

L'orge à six rangs Ouest du Canada No. 3 Extra se compose de 90 pour cent d'orge du même type que les Nos. 1 et 2, et doit peser 48 livres au boisseau. Elle ne doit pas contenir plus de 1½ pour cent d'impuretés qui peuvent se composer d'au plus un demi de un pour cent de graines de mauvaises herbes, un demi de un pour cent de folle avoine, ou 1½ pour cent d'autres grains, mais le total des impuretés ne doit pas dépasser 1½ pour cent.

Orge à deux rangs.—Les spécifications pour les catégories d'orge à deux rangs sont semblables à celles de l'orge à six rangs, mais l'Orge Thorpe Canadienne est la variété-type, et le poids par boisseau est de 52 livres pour le No. 1; 50 livres pour le No. 2, et 48 livres pour le No. 3 Extra.

Catégories d'orge à bétail

L'orge Ouest du Canada No. 3 Extra peut être de l'orge de tout type ou variété, ou d'une combinaison de tous types ou variétés. Elle doit être fraîche, saine, raisonnablement propre et raisonnablement exempte de toutes sortes d'autres grains, mais elle peut comprendre des grains endommagés par les intempéries, non mûrs, ratatinés, légèrement gelés ou endommagés d'autres façons, mais frais. Elle ne doit pas peser moins de 47 livres au boisseau.

L'orge Ouest du Canda No. 4, se compose de tout type ou variété, ou de toute combinaison de variétés ou de types. Elle doit être saine et peut comprendre de l'orge endommagée ou tachée. Elle ne doit pas peser moins de 46 livres au boisseau.

L'orge Ouest du Canada No. 5 peut comprendre des grains endommagés et gravement avariés par les intempéries et ne doit pas peser moins de 42 livres au boisseau.

L'orge Ouest du Canada No 5 peut comprendre toute l'orge exclue des catégories précédentes, à cause du poids ou des mélanges, et peut contenir 5 pour cent de dégâts causés par la chaleur.

Les catégories Trebi, No. 1, No. 2 et No. 3, Extra Trébi de l'Ouest du Canada sont comprises dans les catégories à bétail, mais il n'y a pas de demande pour ces catégories et elles ne reçoivent aucune prime.

La récolte n'atteindra pas 50 p.c de la normale

REGINA. — M. Weir, ministre fédéral de l'Agriculture, qui a visité les champs de froment de la Saskatchewan et du Manitoba, a exprimé l'opinion que la récolte n'atteindra pas cette année 50 pour cent de la normale. La rouille a causé des dégâts considérables jusque dans le nord.

L'importance et la valeur des brise-vent d'arbres sur les prairies

Le Comité de la réhabilitation des fermes des Prairies, sous la présidence du Dr. E. S. Archibald, étudie activement le rôle que peuvent jouer les arbres dans la lutte contre la sécheresse et les tourbillons de poussière, dans les trois Provinces des Prairies. En ce qui concerne la plantation des arbres, le Comité se guide principalement sur les conseils de Norman M. Ross, Chef du Service de la plantation des arbres, de la Division des Fermes expérimentales, dont les quartiers généraux sont à la Division des Fermes expérimentales, dont les quartiers généraux sont à la Station forestière fédérale d'Ind' n Head, Sask., ou bien des millions d'arbres ont été cultivés et d'où ils ont été distribuée gratuitement aux cultivateurs de l'Ouest en ces 35 dernières années. La Station forestière fédérale de Sutherland, Sask., est également sous la direction de M. Ross, et des millions d'arbres ont aussi été expédiés de cette Station sur toutes les parties des Prairies en ces dernières années.

Au sujet de la plantation d'arbres sur les Prairies, M. Ross, dont l'expérience dans l'Ouest du Canada couvre plus de 37 années, dit que l'une des idées les plus répandues est que l'on peut prévenir la sécheresse, changer le climat et augmenter la pluie par la plantation des arbres en masse. En réalité, dit-il, cette idée ne repose sur aucune base ni sur aucune donnée scientifique, car il n'y a pas lieu de croire que le climat peut être changé ou la condensation atmosphérique augmentée par suite du programme de plantation d'arbres qu'il pourrait être pratique d'entreprendre sur les terres arables, spécialement adaptées à la culture des céréales.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions agricoles qui peut résulter d'une plantation plus considérable d'arbres, deux entreprises principales sont à considérer: premièrement, les brise-vents près de la maison, pour protéger les jardins, les cours de l'étable et les petits pâturages avoisinants; et deuxièmement, les brise-vent autour des champs cultivés pour la protection des céréales et des plantes fourragères.

Ceux qui ont étudié la situation en vue de trouver un système d'exploitation qui puisse prévenir le retour de la sécheresse, admettent que la seule solution est de mettre chaque ferme en mesure de se subvenir à elle-même pendant les périodes de sécheresse ou de dépression. C'est là que les plantations d'arbres autour des bâtiments de la ferme peuvent jouer un rôle important. Tous ceux qui connaissent les conditions des Prairies savent que pendant les saisons ordinaires, et spécialement pendant les périodes de sécheresse, il est presque impossible de cultiver une bonne provision de légumes à moins d'avoir une protection contre les vents.

La valeur économique du jardin de la ferme n'a peut-être jamais été appréciée comme elle le mérite, fait remarquer M. Ross, et cependant on en a eu des exemples très convainceants en ces dernières années. Dans bien des cas la récolte d'un bon jardin de ferme a empêché le cultivateur et sa famille d'avoir recours à l'assistance publique. Un jardin bien protégé donne presque toujours une provision de légumes et de fruits rustiques, à moins que les conditions ne soient tout-à-fait anormales. Ces brise-vents d'arbres peuvent aussi être mis autour des petits pâturages et des enclos d'alimentation d'hiver sur la ferme ordinaire. La valeur esthétique de ces ceintures est aussi extrêmement importante.

L'idée des brise-vents autour des récoltes n'est qu'un développement de cette initiative, et il y a lieu de croire que les brise-vents bien disposés exerceront un effet très bienfaisant sur la force du vent, l'évaporation en végétation en les protégeant contre les avaries mécaniques au cours des tempêtes et diminuent également la force du vent, l'évaporation de l'humidité, aident à accumuler et à retenir la neige en hiver et à arrêter les tourbillons de poussière pendant l'été. On admet qu'il n'existe pas beaucoup de données scientifiques sur ce sujet, mais il est d'observation générale cependant qu'un grand nombre de districts ont largement bénéficié de la protection accordée contre les tourbillons de poussière et de l'augmentation de rendement des récoltes.

Le marché

LES GRAINS

BLE. — No 1 dur, 91 1-2; No 1 nord, 91 1-4; No 2 nord, 88 1-4; No 3 nord, 84 1-4; No 4, 79 1-4; No 5, 71 1-4; No 6, 66-3-4; fourrage, 52 3-4; voie, 90 5-8.

AMBER DURUM. — No 1, 86 3-4; No 2, 80 3-4; No 3, 72 3-4; No 4 68 3-4

AVOINE. — 2 C.W. 36 3-8; 3 C.W. 31 7-8; Ex. 1 fourrage, 31 7-8; No 1 fourrage, 30 3-8; No 2 fourrage, 27 7-8; rejetée, 24 7-8; voie, 34 7-8.

ORGE. — 3 C.W., 3 71-4; 4 C.W., 34 1-4; Voie, 36 3-4.

LIN. — 1 N.W., 132 5-8; 2 C.W., 128 5-8; 3 C.W., 111; rejeté, 111; voie, 132 3-4.

SEIGLE. — 1 CW, 40 3-4; 2 C.W., 40 3-4; 3 C.W., 37 1-8; voie, 4 11-8.

LES ANIMAUX

SASKATOON, 16. — Arrivées: 34 bestiaux, 38 veaux, 105 agneaux et quelques porcs.

Une couple de génisses se vendirent à $4 et $4.25; bouvillons moyens, $3 à $3.50; bouvillons et génisses ordinaires, $2 à $3. Une couple de bonnes vaches, $2 à $2.25; La plupart des bons veaux rapportèrent $4.25; bons agneaux, $4.50 à $4.60. Porcs, bacons, $8.

PRINCE-ALBERT, 16. — Arrivées, en fin de semaine: 35 bestiaux, 6 veaux et 5 porcs. Bons bouvillons de boucherie, $3.50; une bonne génisse lourde, $3.25; bouvilloss moyens, et génisses, $2.50 à $3; bons veaux, $3.25 à $3.75.

Bacons, $8.35 à $8.45.

WINIPEG, 16. — 8,400 bestiaux. Aucun prix, marché non établi.

1,400 veaux. Bons, $5 à $6; communs et moyens, $2.50 à $4.50.

1,000 porcs. Bacons, $8.50; lourds $8; légers, $8 à $8.50; truies $6.50 à $7.50.

600 moutons. Bons agneaux, $5 à $5.25.

Ce que disent les journaux

D'étranges assertions

Le révérend Silcox et M. Somerville à l'Institut des relations humaine. --- Le spectre des jumelles Dionne. --- Le problème canadien-français vu par le rédacteur du "Catholic Register" --- Des attaques gratuites

(Le Droit)

Les conférenciers que l'Institut des relations humaines ("Human relations Institute") avait chargés d'exposer les problèmes canadiens qui découlent des différences de religion et de langue, n'ont pas eu toujours, à en juger par les comptes rendus de leurs causeries, des expressions heureuses. Le pasteur C. E. Silcox, secrétaire du Bureau du Service social canadien, parlait au nom de l'élément protestant, et M. Henry Somerville, rédacteur du *"Catholic Register"*, au nom des catholiques.

"Au fond de tout le problème, a dit le premier, se présentent l'extraordinaire fécondité des Canadiens français et l'appréhension que ceux-ci cherchent délibérément à noyer l'élément anglais, faudrait-il pour cela rabaisser le niveau des salaires et des habitudes de vie. Les jumelles Dionne constituent un intéressant phénomène biologique, mais elles sont aussi, aux yeux de beaucoup de Canadiens de langue anglaise, le symbole d'une grande crainte." Si le révérend Silcox veut nous chicaner sur notre manière de respecter les lois divines du mariage, sur la fécondité de nos foyers et sur la naisance des jumelles Dionne, nous avouons notre incompétence à discuter avec lui et nous le référons immédiatement à la Providence dont il semble vouloir critiquer les préceptes et arrêter les desseins.

De son côté, M. Somerville a déclaré que les grands problèmes nationaux canadiens prennent naissance dans les divisions de race: "Nous avons, dit-il, deux langages, deux cultures et deux âmes dans un même corps. C'est une tâche gigantesque que celle d'unir sous une race si différente, des mentalités si opposées.

"Ni l'une ni l'autre des deux races désire se fusionner à l'autre. Les Canadiens français sont maîtres de la province de Québec. En outre, où ils se groupent dans le reste du pays, ils réclament leurs écoles tant primaires que supérieures. De façon générale, ils gagnent leur point en dépit des forces énormes liguées contre eux. Ils ont aussi contre eux non seulement l'influence anglaise en Canada mais aussi l'influence américaine qui se déverse sur tout le nord du continent. Les Canadiens français ne procèdent pas par la douceur. Au contraire, ils sont cause de nombreuses frictions: aux autres nationalités ils apparaissent fanatiques. Le Canada fait la meilleure part des choses dans les circonstances.

"L'Eglise catholique éprouve plus de difficultés encore que la nation du fait de ces différences de race.

"On peut dire, continue M. Somerville, que pratiquement tous les Canadiens français sont catholiques. Cependant nous les catholiques anglais, irlandais et écossais ne trouvons pas moins difficiles à apprendre les verbes irréguliers que ne les trouvent les anglais protestants.

"Nous n'avons jamais été heureux dans les paroisses dirigées par le clergé français qui parle notre langue avec difficulté et qui nous considère comme des étrangers. Nous n'avons pas été satisfaits non plus de voir nos enfants fréquenter ce qu'on appelle des écoles bilingues dirigées par des professeurs français et qui parlent l'anglais de telle façon que leur enseignement est inintelligible à nos enfants. Les catholiques de langue anglaise sympathisent avec les Canadiens sur les questions de religion. Pour ce qui a trait aux choses d'ordre séculier ils occupent une position de médiateur entre catholiques et protestants. Ce n'est certainement pas là une position avantageuse mais du moins elle est utile si l'on tient compte avant tout du point de vue national.

"Si les différences de race sont toujours aussi profondes qu'elles le sont aujourd'hui j'ai peu confiance en une réelle unification des races du pays mais telles que sont les choses, actuellement, les différences religieuses, pour leur part, sont un facteur d'union."

La conférence de M. Somerville— à supposer que la citation ci-dessus en donne un résumé fidèle — contient plusieurs erreurs qui sautent aux yeux.

L'unification des races au Canada n'est pas le but vers lequel doivent tendre nos efforts. Il ne s'agit pas de fusionner des éléments disparates et de les jeter dans un même moule. L'unité nationale doit s'élever sur d'autres bases et la tâche de la réaliser ne serait pas gigantesque si les deux races voulaient vivre dans le respect mutuel de leurs droits et la fidélité à leurs propres traditions. Le problème n'est pas impossible à résoudre: la province de Québec en a trouvé depuis longtemps la solution.

Les Canadiens français sont en majorité dans la province de Québec, c'est vrai, bien qu'ils n'y jouissent pas de la suprématie à laquelle leur nombre leur donne droit. Dans les provinces anglaises, ils cherchent à se grouper afin de pouvoir mieux conserver leur langue et leur foi et ainsi ils restreignent le règlement de difficultés que leur éparpillement décuplerait. Qu'ils réclament leurs écoles, tant primaires que supérieures, c'est leur droit. Mais que "de façon générale, ils gagnent leur point en dépit des forces énormes liguées contre eux," c'est une autre chose. Pour l'affirmer, il ne faut guère être au courant de la situation scolaire des groupes français vivant en provinces anglaises. Ils font face à des forces énormes et se butent à la mauvaise volonté des gouvernants, c'est vrai, mais leur succès est relatif et ce n'est qu'à la suite d'efforts longs et inouïs qu'ils parviennent à sauver ici et là quelques parcelles de leurs libertés scolaires. Bien que leur résistance soit légitime, ils n'ont jamais usé de procédés violents, et, s'ils sont la cause de nombreuses frictions, la responsabilité doit en être rejetée sur ceux qui ne les traitent pas en citoyens libres. C'est être mal renseigné que de taxer de fanatisme leur attachement à leur langue, à leur culture, à leurs droits constitutionnels.

Les Canadiens français se sont toujours montrés d'autant plus respectueux des droits des autres qu'ils souffraient eux-mêmes d'être persécutés dans leurs libertés les plus chères. Aussi ne comprenons-nous nullement sur quelles preuves M. Somerville se base et où il veut en venir lorsqu'il attaque le clergé de langue française. Où sont les paroisses mixtes où se trouvent des prêtres canadiens-français qui ne parlent pas convenablement l'anglais? En quel endroit du Canada vivent des enfants de langue anglaise qui sont *obligés* de fréquenter des écoles bilingues? Nous aimerions bien le savoir. Ces cas sont si rares qu'ils n'existent pratiquement pas ou qu'il est inutile d'en parler. Tandis que le contraire....

M. Somerville a fait des assertions qu'il serait bien embarrassé de prouver et qui ne concordent pas avec l'opinion de l'élite anglo-canadienne, même protestante. De la part du rédacteur du "Catholic Register", nous nous attendions à plus de vérité et à plus de sympathie.

Charles GAUTIER.

:::

Les immigrants

De 1867 à 1880, il entra chaque année au Canada un nombre moyen de nouveaux venus inférieur à 30,000. De 1881 à 1900, cette moyenne atteignit , ou dépassa à peine, le chiffre de 60,000. C'était relativement peu, eu égard à ce qui devait venir plus tard.

C'est vers 1902 que la grande immigration commença de déferler chez nous, soutenue et accélérée par celui qui en avait eu l'idée, Clifford Sifton, un des ministres les plus entreprenants, les plus discutés, les plus audacieux du cabinet Laurier, à l'époque. Et elle devait durer jusqu'en 1914.

De 1896, année où les libéraux prirent le pouvoir, jusqu'au 31 mars 1912, fin de la dernière année fiscale de leur régime, avant la guerre, il entra au Canada, 2,240,766 immigrants, d'après les chiffres officiels (voir l'*Annuaire du Canada* de 1933, pages 187 et ss.).

Les conservateurs prirent en octobre 1911 le gouvernement du pays. La saison d'immigration de 1911 était pratiquement close. De mars 1912 à la fin de la saison de navigation fluviale en octobre 1921, il vint ici, sous ce nouveau régime, 1,548,598 immigrants. De septembre 1914 à novembre 1918, la guerre tarit en partie, il est vrai, l'immigration; et nous ne vîmes plus guère, pendant cette période, que des immigrés américains.

Fin 1921, M. King culbuta du pouvoir M. Meighen et fut premier ministre jusqu'en août 1930. Du 31 mars 1922 au 31 mars 1931, il arriva ici 1,143,694 immigrants.

Enfin, sous le régime Bennett et jusqu'au 31 mars 1934, il nous est venu environ 60,000 immigrants, d'après la statistique officielle (*Canada* 1935, page 32).

Résumons: de janvier 1896 à la fin de mars 1934, le Canada reçut un total approximatif de 4,992,500 immigrants. De ce nombre, 3,384,500 vinrent à l'invitation expresse ou après la propagande de gouvernements libéraux; et 1,608,000 arrivèrent invités ou appelés par des gouvernements conservateurs. Il débarqua deux fois plus, — et même au delà, — d'immigrés sous le régime Laurier et King que sous le régime Borden, Meighen et Bennett. Les vingt-quatre ans de régimes libéraux ont une moyenne annuelle d'immigration de 141,020; elle est de 114,860 pendant les quatorze ans de régimes conservateurs.

Il n'est que de voir les chiffres et les faits tels qu'ils sont, non pas tels qu'on voudrait qu'ils fussent.

Georges PELLETIER.

(Le Devoir).

Un musée franco-canadien à Rochefort

PARIS. — Un musée franco-canadien sera prochainement ouvert à Rochefort. Telle est la nouvelle qu'une personnalité étroitement associée aux fêtes apprit à l'agence Havas, à l'issue des cérémonies de la commémoration du tricentenaire de Samuel de Champlain qui viennent de se dérouler à Rochefort et à Brouage.

"Les Saintongeais, ajouta notre interlocuteur, saisissent toutes les occasions de célébrer les liens qui nous unissent aux Canadiens français dont nombre sont originaires des Charentes et du Poitou. Nous nous rappelons avec émotion la réception solennelle des notables canadiens, voici quelques années, à Rochefort. Depuis lors, le gouvernement canadien a installé chez nous un secrétariat permanent auprès des services des Archives de la Marine. Nous sommes donc très heureux qu'on restaure actuellement l'hôtel de Cheusses, une des plus belles demeures de notre capitale régionale où, par un rapprochement symbolique, le Musée de la Marine et le Musée franco-canadien trouveront un abri côte à côte. D'autre part, nous poursuivons avec acharnement la tâche de restauration et de consolidation des remparts de Brouage.

"Nous voulons que tous les Canadiens qui visitent la patrie de Champlain trouvent sa ville natale dans un état plus digne encore pour un des plus grands fondateurs de l'empire spirituel de la France."

:::

Publication du bréviaire latin-français

La traduction du Père Hugueny -- Un commentaire de "La Vie Catholique"

POUR LES FIDELES

PARIS. — La publication du bréviaire latin-français est assurément le véritable événement liturgique. Le Très Révérend Père Hugueny, de la Société de Jésus avait déjà donné la précieuse traduction de Psautier. Voici qu'il complète l'offrande en rapportant l'intégrale traduction du bréviaire romain.

Le grand organe religieux, "La vie catholique", faisait récemment remarquer que cette publication est un inestimable bienfait pour les fidèles, surtout à une époque où l'on constate de toutes parts, une nouvelle "invasion mystique et liturgique".

"N'arrive-t-il pas", ajoutait la "Vie Catholique", "de trouver dans le bagage de l'équipier en vacances, un petit office de la Sainte Vierge? Désormais, notre équipier pourra emporter son bréviaire, un peu plus gros en vérité, mais combien plus riche."

Psaumes, hymnes, les principaux passages de la Bible, les commentaires des Pères, les antiques oraisons, cette richesse, jusqu'à présent, n'était offerte au public de langue française, qu'en latin. Beaucoup donc n'en pouvaient profiter. Ce bréviaire nouveau aura pour effet de mettre l'office à la portée de tous.

Nous eûmes, d'ore et déjà l'avantage de le consulter avec un savant professeur de l'Institut catholique qui fut notre guide à travers ces 1400 pages et 29 fascicules et les interchangeables où se trouve contenu tout ce qui concerne "le propre du temps et le propre des savants."

"L'excellence de la traduction", nous faisait remarquer notre interlocuteur, "est indiquée par les éminents approbateurs de l'ouvrage, les archevêques de Lyon et de Paris, l'un primat des Gaules et l'autre chargé de l'administration du plus important diocèse de langue française du monde entier Ils louent — outre la traduction avec l'éclaircissement des passages obscurs — les notes discrètes qui rendront grand service aux prêtres manquant des loisirs nécessaires pour s'arrêter à une étude des textes difficiles.

"Le Père Hugueny réalisa une véritable gageure en donnant un bréviaire utile aux prêtres et aux communautés, comme aux fidèles eux-mêmes. Souhaitons, pour notre part, que ce précieux instrument de prières se répande dans tous les pays de langue française, et ramène les foules de plus en plus nombreuses à la piété liturgique que Pie X définissait comme source première et indispensable de véritable esprit chrétien".

:::

Veillardville

Notre mission a été favorisée par la présence de M. l'abbé Nicollet, professeur de philosophie à Chambéry, France, qui a assuré le ministère à Hudson Bay Jct et à Veillardville, durant le mois d'août. Aussi les catholiques de ce district comprenant plus que jamais la nécessité d'avoir un prêtre parmi eux, vont redoubler d'effort pour réaliser le projet qui leur est cher, la construction du presbytère.

M. l'abbé Nicollet nous a quitté le 11 septembre, emportant un très bon souvenir de son trop court séjour au Canada et ramenant avec lui en France sa nièce, Mlle Hélène Veillard qui passera plusieurs mois là-bas, après avoir visité les principales villes de l'Est du Canada avant de s'embarquer à New-York, sur le "Normandie".

Par un privilège de la Providence, nous avons aussi eu le bonheur de posséder parmi nous pendant quelque temps, le R. P. Pioger, O.M.I., qui arrive des lointaines missions montagnaises du grand nord, au Lac Caribou et se rendant à son nouveau poste à Beauval.

M. Philippe LeScelleur, notre instituteur bilingue, enseigne de nouveau à l'école de White Poplar.

Les dames de l'Autel de Hudson Bay Jct. ont donné un souper au profit du presbytère, elles préparent également un bazar. Dès que les travaux seront finis, les dames de l'Autel de Veillardville donneront, elles aussi, un bazar.

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouvelles familles canadiennes: M. Morin de Coleville, et M. Mondor, du sud de la province. Il y a encore de la place pour plusieurs. Avis aux intéressés.

Le dictionnaire de l'académie française

La nouvelle édition vient d'en être terminée --- La préface de M. René Doumic

PARIS.—Après un travail laborieux qui dura exactement quarante-neuf ans et dix-mois, l'Académie Française vient d'achever la nouvelle édition de son dictionnaire, la huitième en trois siècles. Le premier fascicule fut mis en vente il y a huit ans, déjà sous la couverture de papier grenu vert, bordé d'un encadrement de deux filets noirs et portant le simple titre: dictionnaire de l'Acadème Française, huitième édition. Il s'ouvrait sur une préface de quatre pages par le secrétaire perpétuel, René Doumic, porte-parole autorisé de la compagnie qui tint à dire, avec son habituelle précision l'objet qu'on s'était proposé: "L'Académie resta fidèle à son principe qui est de faire non pas un dictionnaire étymologique et un historique de la langue, mais un dictionnaire d'usage. On constate et enregistre le bon usage, celui des personnes instruites et celui des écrivains qui ont le souci d'écrire purement le français. En consacrant cet usage, on le défend contre toutes les causes de corruption telles que l'envahissement des mots étrangers, les termes techniques, d'argot ou les locutions barbares qu'on voit surgir au jour le jour, au gré des besoins plus ou moins réels du commerce, de l'industrie, des sports, et de la publicité."

LES DETTES DU PAYS

Le chiffre global des dettes consolidées du Canada s'élève à la somme de $9,187,783,000, dont $7,760,068,000 représentent le total des emprunts effectués par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités, au 30 juin 1935. La dette consolidée du gouvernement canadien est de $3,074,291,000 dont $383,398,000 sont payables à New-York, $409,867,000 à Londres et le reste, soit $2,281,026,000 au pays.

En plus de cette dette consolidée de $3,074,291,000 le gouvernement canadien est responsable d'une obligation contingente, qu'il a garantie pour un montant global de $1,000,285,000 dont $621,777,156 est payable à New-Pork, $317,290,402 à Londres et $61,217,442 au pays.

Les gouvernements provinciaux du Canada comptent une dette consolidée de $1,186,854,000 dont $769,186,265 est payable à New-York, $92,578,421 à Londres et $328,189,314 au pays.

Les dettes consolidées de toutes les municipalités érigées au Canada s'élèvent à la somme globale de $2,495,538,000 dont $1,473,227,037 sont payables à New-York, $127,768,479 à Londres et le reste, $894,542,484 au pays.

Les dettes accumulées et consolidées des corporations publiques et privées établies au Canada forment un montant total de $1,427,215,000 dont $1,094,816,626 sont payables à New-York, $57,516,764 à Londres et $274,881,610 au pays.

Toutes les dettes consolidées qui s'élèvent à un montant global de $9,187,283,000 sont payables comme suit: $4,342,405,084 à New-York; $1,005,066 à Londres et le reste, soit $3,839,850 au pays.

Les paiements à New-York représentent un pourcentage de 47.26%; ceux de Londres, 10.93% et ceux au Canada, 41.79%.

Ces chiffres de nos dettes démontrent le fait effarant que la majorité de nos dettes étrangères est payable à New-York. Le pourcentage de nos dettes étrangères est de 81.80 payable en Angleterre.

Les tableaux publiés plus bas révèlent que la majorité de notre dette provient des emprunts effectués par les gouvernements fédéral et provinciaux, par les municipalités et par les corporations. Ces dernières représentent 55.66 pour cent du total.

Les dettes du gouvernement fédéral sont de 44.34 pour cent du total. Le gouvernement canadien est responsable de 32.39 pour cent de toutes les dettes étrangères du Canada, tandis que les gouvernements provinciaux, les municipalités et les corporations ont une dette aux Etats-Unis et en Angleterre au montant de 67.61 du chiffre total des dettes étrangères.

Dette globale consolidée du Canada

Catégorie	Payable à New York	Payable à Londres	Payable au Canada	Totaux
Dominion du Canada	$ 292,737,000	$ 409,867,000		
Dominion du Canada (optionnelle)	90,661,000		$2,281,026,000	$3,074,291,000
Dominion du Canada (garantie)	621,777,156	317,290,402	61,217,442	1,000,285,000
Gouvernements provinciaux	769,186,265	92,578,421	328,189,314	1,189,954,000
Municipalitiés	1,473,227,037	127,768,479	894,542,484	2,495,538,000
Totaux	$3,247,588,458	$947,504,302	$3,564,975,240	$7,760,068,000
Pourcentage de domicile	41.85o/o	12.21o/o	45.94o/o	100o/o
Corporations	$1,094,816,626	$57,516,764	$274,881,610	$1,427,215,000
Grand Total	$4,342,405,084	$1,005,021,066	$3,839,856,850	$9,187,283,000
Pourcentage général de domicile	47.266o/o	10.938o/o	41.796o/o	100o/o
Répartition par tête de la dette consolidée du Canada — (population 10,374,196)				
Dominion du Canada	$ 36.95	$ 39.50	$ 219.87	$ 296.32
Dominion du Canada garanti	59.93	30.58	5.90	96.41
Gouvernements provinciaux	74.14	8.92	31.63	114.69
Municipalités	142.02	12.33	86.24	240.59
Totaux	$ 313.04	$ 91.33	$ 343.64	$ 748.01
Corporations	$ 105.54	$ 5.54	$ 26.49	$ 137.57
Grand total par tête	$ 418.58	$ 96.87	$ 370.13	$ 885.58
Pourcentage de domicile sur une base par tête	47.266o/o	10.938o/o	41.796o/o	100o/o
Pourcentage de la dette étrangère payable à l'étranger	81.20 o/o	18.80 o/o		
Répartition de la dette consolidée en relation de chaque catégorie				
Dominion du Canada	10.94o/o	7.91o/o	25.49o/o	44.34o/o
Provinces et Municipalités	24.40o/o	2.40o/o	13.31o/o	40.11o/o
Corporations	11.92o/o	0.62o/o	3.01o/o	15.55o/o
Pourcentages	47.26o/o	10.93o/o	41.81o/o	100.00o/o

Les dettes garanties du Canada s'élevant au montant de $1,000,285,000 et les dettes des corporations au montant de $1,427,215,000 constituent autant de gages contre les propriétés productives du pays. Les dettes garanties du gouvernement canadien sont des gages sur les Chemins de fer Nationaux. Les dettes des corporations sont des gages sur les propriétés situées dans les bornes du pays, mais principalement dans les provinces de Québec et de l'Ontario.

Ces dettes sont des obligations directes contractées contre approximativement 1525 établissements, comme suit:

Succursales directes 102;
Compagnies subsidiaires, 427;
Compagnies étrangères, 53;
Usines d'assemblage, 37;
Usines de pulpe, papier et de bois, 54;
Usines de mines et de fonderie, 143;
Communications et transport, 81;
Compagnies de pétrole, 26;
Agences de vente 374;
Compagnies agricoles, 45;
Etablissements de pêche, 34;
Diverses compagnies, 145;
Total global, 1525.

Ces propriétés représentent la valeur véritable des dettes que le Canada doit à l'étranger. La liquidation de ces dettes tant fédérales, provinciales, municipales et de corporations, ne peut être effectuée que par des produits exportables que ces établissements et nos terres peuvent produire. Ces propriétés situées au pays ne peuvent être démolies ni remises à leurs propriétaires dans leur pays respectif, les Etats-Unis et l'Angleterre.

Tous les chiffres cités plus haut ne sont qu'une expression monétaire qui représente la valeur des propriétés et des droits situés en Canada, et qui appartiennent aux étrangers.

Certains peuvent désigner la chose comme le placement du capital étranger au Canada. Comme telles les obligations contractées entre le débiteur et le créancier doivent être remplies sur une base de "paye ce que doit."

J. G. de LORIMIER, C.R.
avocat et économiste de Sherbrooke.

(Le Combat)

LES NOUVELLES
CHEZ NOUS ET AILLEURS

Nous perdons notre place, dit Gardiner

Le premier ministre de la Saskatchewan parle des marchés mondiaux du blé

BRIDGETOWN, Ont. — "Nous perdons notre place dans le marché mondial du blé", a déclaré le premier ministre de la Saskatchewan, M. Gardiner, à une assemblée libérale ici. Il parlait en faveur du Dr James-W. Rutherford, de Chatham, grièvement blessé dans un accident d'auto dernièrement. Il affirme que le Canada doit faire l'impossible pour garder ses marchés. "Ce serait de la bonne réclame pour le Canada, dit-il, s'il vendait son blé à perte pour regagner le marché. L'an dernier, par suite de la politique Bennett, le Canada a vendu 70,000,000 de boisseaux de blé de moins que l'année précédente.

L'Angleterre peut produire 200,000,000 de boisseaux par année mais l'an dernier, elle n'en a produit que 50,000,000. "Si le premier ministre Bennett ferme l'entrée du Canada aux vêtements anglais, par le tarif, il fermera aussi les portes des manufactures et les Anglais devront ouvrir les portes des champs en opposition à notre blé."

Ce n'est qu'un compromis, dit M. J.-G. Gardiner

Le prix minimum sur le blé n'est pas basé sur les besoins du fermier

OBSTINATION

MIDDLETON, N.-E. - Le premier ministre Bennett a attendu jusqu'à l'époque de ses discours pour annoncer le prix minimum du blé, a dit le premier ministre de la Saskatchewan, M. Gardiner, dans un discours ici. "Le prix fixé n'est tout simplement qu'un compromis entre deux groupes du commerce des céréales plutôt qu'un prix scientifique basé sur les besoins du fermier ou le prix mondial. M. Bennett s'obstine à retenir le blé du marché pendant que tous les autres pays vendent. Cette politique aura pour effet que le blé de haute qualité sera vendu sans cependant enrichir le fermier, parce qu'une bonne partie en a déjà été acquise du producteur."

M. Gardiner dit que la population du Canada a déjà manifesté ses désirs en élisant huit gouvernements libéraux dans les provinces et qu'elle n'attend que le 14 octobre pour compléter son programme en élisant un gouvernement libéral à Ottawa.





Pas de recomptage

Les Albertains apparemment satisfaits des rapports électoraux

EDMONTON. — Aucune protestation n'a été enregistrée au sujet de la validité des dernières élections à l'expiration de la période allouée par la loi à cet effet, mande John D. Hunt, officier rapporteur en chef.

Soixante-neuf candidats ont perdu leur dépôt. Jusqu'à date, $6,900 ont été perçus de cet item.

M. Manning, premier ministre intérimaire, a dit qu'il était à peu près certain que le Rév. William Morrison, député de Okotoks-High River, résignerait en faveur de M. Aberhart.

:::

M. S. Gobeil à Prince-Albert

On mande des quartiers généraux de l'organisation conservatrice que M. Samuel Gobeil, ministre des postes, portera la parole à des assemblés dans le comté de Prince-Albert, en faveur de M. F. T. Graves, candidat conservateur, les 23 et 24 septembre. Le 21, il parlera à Melfort.

Les communistes et les C.C.F.

VANCOUVER. — Le parti communiste appuiera la candidature de Arnold Webster des C.C.F. Tim Buck, chef communiste et candidat dans Winnipeg nord, remarque que son parti a fait plusieurs avances inutiles aux C.C.F. Il regrette que son parti et les C. C. F. se fassent la lutte en certains endroits.

Deux élections partielles

REGINA. — Les électeurs de Gravelbourg et de Humboldt se prononceront cet automne par ces deux élections provinciales partielles, vraisemblablement après les élections générales en octobre.

Ces euxd sièges devinrent vacants par la mort du député James Hogan de Humboldt et du député Ben McGregor de Gravelbourg, deux libéraux.

Les libéraux n'ont pas encore fait de nomination, mais les C.C.F. ont choisi F. K. Malcolm, fermier, pour Gravelbourg.

:::

King en campagne électorale

OTTAWA. — Cette semaine, Mackenzie King, chef libéral, commence sa campagne électorale dans l'Ouest. Il sera à Brandon, Man., le 19 septembre.

Il parlera à Régina le 1er octobre, à Prince-Albert le 21; sept. à Shellbrooke, le 23; à Saskatoon le 24; à Edmonton, le 25; à Vancouver le 28. A son retour, il adressera la parole à Calgary, le 30 septembre, et à Winnipeg, le 2 octobre.

M. King passera trois jours à Prince-Albert, sa circonscription électorale. Il arrivera à Prince-Albert le 21 septembre à midi, il portera la parole, le soir et se rendra à une assemblée à Shellbrooke, et quittera Prince-Albert, mardi matin, le 24, pour Saskatoon.

30 à 35 député "Crédit social"

OTTAWA.— M. Aberhart, premier ministre de l'Alberta, prédit que 30 à 35 candidats du Crédit social seront élus à la prochaine élection fédérale.

:::

M. Giroux élu dans Grouard

EDMONTON.— On annonce officiellement l'élection de M. L.-A. Giroux, comme député libéral dans le comté de Grouard, en Alberta. Les inondations ont retardé l'envoi des rapports de la votation du 22 août dernier. Dans la circonscription de St-Paul, un partisan du crédit social a été élu, M. K.-W. Beaudry.

Le nouvel alignement des partis à la Chambre provinciale est le suivant: crédit social, 56; libéraux, 5; conservateurs 2, soit un total de 63.

:::

M. KING DANS L'OUEST

OTTAWA.— M. W.-L. MacKenzie King portera la parole à dix assemblées au cours de sa tournée électorale dans les provinces de l'ouest. Voici l'itinéraire que suivra le chef du parti libéral qui a quitté la capitale le 17 septembre: Brandon, Manitoba, le 19; Régina, Saskatchewan, le 20; Shellbrook, le 23; Saskatoon le 24; Edmonton, Alberta, le 25; Vancouver, Colombie canadienne, le 27; Victoria, le 28; Calgary, Alberta, le 30; Winnipeg, Manitoba, le 2 octobre. M. King passera trois jours dans son comté de Prince-Albert.

:::

Bennett et King parleront le même soir à Edmonton

EDMONTON.—Les chefs des deux vieux partis politique parleront le même soir dans la capitale de l'Alberta, si les itinéraires actuellement établis ne sont pas changés. On a annoncé que le chef libéral, l'hon. Mackenzie King, parlerait ici le 25 septembre. Le premier ministre Bennett avait décidé auparavant de tenir une assemblée ici le même soir.

:::

La situation est compliquée

VICTORIA.— Parlant à Victoria, M. Hepburn, premier ministre d'Ontario, prédit que les députés libéraux qui seront élus le 14 octobre, depuis le Manitoba en allant vers l'Est, seront assez nombreux pour prendre le pouvoir à Ottawa.

Pour l'Ouest, M. Hepburn ne peut rien prédire du résultat parce que la situation est tellement mêlée qu'on ne sait pas ce qui va se produire. Il compte cependant que l'électorat réfléchira sur les problèmes qui se posent au Canada et qu'il donnera son vote aux libéraux.

:::

J'EN AI ASSEZ A FAIRE, DIT M. W. ABERHART

Le premier ministre d'Alberta n'aura pas le temp d'organiser en Saskatchewan

EDMONTON.— Le premier ministre d'Alberta, M. Aberhart, a déclaré qu'il n'aurait pas le temps d'aller en Saskatchewan aider à l'organisation d'une Ligue du Crédit social dans le genre de celle qu'il dirige en Alberta. Il a fait savoir au lieutenant-colonel Arnold, qui s'occupe de cette organisation, qu'il lui sera impossible de s'absenter. Il lui a dit cependant que d'autres Albertans pourront peut-être lui aider. Il a dit même que s'il avait le temps de le faire en gagnant l'est, il s'arrêterait pour prononcer un discours dans la province." J'approuve, dit-il, le mouvement inauguré par M. Arnold.

A ceux qui lui demandaient s'ils avaient des projets quant à la participation du crédit social à la lutte fédérale en Alberta, M. Aberhart a dit qu'il en avait assez à faire comme premier ministre de la province et qu'il faudrait que d'autres s'occupent de la chose.

Le Crédit Social et M. Rinfret

EN ALBERTA

M. Rinfret parle de la situation créée par l'élection provinciale d'Alberta. D'aucuns en ont tiré des augures favorables pour les nouveaux partis.

Si l'on veut en tirer cette conclusion, d'accord! dit M. Rinfret. Seulement, employons la mesure de logique partout. Car depuis trois ans, les libéraux ont remporté la victoire dans à peu près toutes les élections partielles. Dans toutes les provinces. Il en faudrait alors conclure que les libéraux, aux prochaines élections fédérales vont remporter des victoires décisives dans huit des neuf provinces.

En Alberta, on a preconisé une politique nouvelle. Et c'est une situation tout à fait à part; et s'il y a des conclusions à tirer, c'est le danger qu'il y a de s'éloigner des vieux partis politiques qui ont pour eux l'expérience et la prudence. Depuis quinze ans, il n'y avait plus ni bleus ni rouges en Alberta, mais des gouvernements indépendants. Mécontents du groupe U.F.A., on n'a pas eu la sagesse de retourner à l'un des vieux partis mais on s'est lancé dans une aventure nouvelle.

Car, si je crois à l'excellence de la doctrine libérale sur la doctrine conservatrice, je n'hésite pas à reconnaître qu'après les libéraux, le parti conservateur offre tout de même les garanties d'une longue expérience, de la pratique des choses parlementaires et démocratiques, et que cette expérience est rassurante en somme pour la masse du peuple. J'ai toujours eu peur des groupements nouveaux.

Quand un nouveau groupe promet $25 par mois à tout citoyen adulte d'une province et que la population vote en masse pour de pareilles promesses, on ne sait plus où ça peut nous conduire. "Je dis, déclare M. Rinfret, que le jour où le pays abandonnera les vieux partis rouge ou bleu, ça ne sera pas pour son bien. Quand aura lieu l'élection fédérale du 14 octobre prochain, les gens d'Alberta n'auront pas encore reçu 25 cents.

Mais il est cependant assez inquiétant de voir la masse du peuple donner un vote d'approbation à de pareilles rêveries.

Le "plan économique Ford"

Le fils du grand industriel de Détroit prétend qu'il est meilleur que la "défunte NRA" --- M. Edsel Ford explique ce plan aux journalistes, à Los Angeles --- Le salaire à payer aux ouvriers --- La semaine de 40 heures et même de 30 heures --- L'homme ne doit pas seulement travailler, il doit aussi "vivre" --- Pas de coercition --- L'automobile

LOS ANGELES.— Le "Plan Ford" est un moyen plus sûr d'arriver à la restauration économique que la "défunte NRA", a déclaré ici, à une réunion de journalistes, M. Edsel Ford, fils de M. Henry Ford, de Détroit. L'héritier de la fortune Ford a expliqué comme suit le plan Ford:

"Payer à l'ouvrier un peu plus qu'il lui en faut pour vivre. Il doit acheter certaines choses supplémentaires, sans quoi certaines industries devraient fermer leurs portes.

"Donnez-lui dès maintenant la semaine de 40 heures, et plus tard ce sera peut-être la semaine de 30 heures. Un homme ne doit pas seulement travailler, il doit "vivre". Il faut se souvenir que tenir l'ouvrier au travail est le remède à la plupart de nos troubles."

Parlant de la NRA, M. Ford dit: "J'ai une objection fondamentale à ce que l'on me force à faire quelque chose".

Il admit que le Plan Ford a le même but que la NRA. Il en diffère en ceci: "Nous ne voulons pas que le gouvernement nous dise comment nous devons agir. L'industrie doit être libre.

"La semaine de 40 heures est déjà en vigueur dans nos usines. Nous l'avons adoptée il y a plusieurs années. Les autres améliorations suivront sans adopter la coercition."

Et M. Ford, revenant sur le système gouvernemental, dit:

"Nous ne voulons l'intervention de personne. C'est une chose que l'industrie doit apprendre par elle-même. Nous l'avons appris à l'industrie Ford. Nous avons une "usine ouverte" et les troubles ouvriers sont pratiquement chose inconnue. Les autres sont maintenant à découvrir ce que nous avons découvert il y a déjà plusieurs années".

Parlant des affaires en général, M. Ford dit: "La situation est meilleure au cours des derniers mois. Je ne sais pas pourquoi, mais le sentiment est meilleur. La situation du travail s'est améliorée. L'an dernier, il y eut de nombreux troubles ouvriers; maintenant, le calme s'est rétabli et les ouvriers travaillent."

M. Ford termina son entrevue en disant que le prochain développement dans l'industrie de l'automobile sera la voiture qui aura le moteur dans la partie arrière.

:::

LA RESTAURATION AUX ETATS-UNIS

HYDE PARK, N.-Y.,— Le président Roosevelt a déclaré que les conditions économiques actuelles sont assez améliorées pour justifier une restauration "substantielle et étendue" aux Etats-Unis.

Le président a exprimé cette opinion dans une lettre adressée à Roy W. Howard, éditeur des journaux Scripps-Howard, lequel avait déjà dit qu'il fallait "réparer le dommage causé par les mauvais interprètes du programme de l'administration Roosevelt."

Dans un exposé très clair de ses projets d'avenir, M. Roosevelt déclare qu'il n'a pas la prétention de faire de la magie blanche, mais qu'il peut se vanter à juste titre d'avoir restauré la confiance du pupblic, ce qui offre maintenant une base substantielle pour la restauration.

"Je crois, écrit-il, que nous avons retrouvé la confiance, non pas d'un petit groupe, mais de la masse de la population. Nous sommes arrivés à ce résultat par la solidité de notre vie économique, par l'honnêteté et la justice de nos principes et de nos méthodes.

"Nous ne prétons pas attention aux sceptiques et à ceux qui sont poussés par des motifs personnels, mais nous sommes prêts à définir notre but pour les critiques intègres qui veulent bien discuter et apprendre. Il est vrai que le chômage existe toujours, mais il diminue notablement et nous faisons des efforts incessants pour l'éliminer".

M. Roosevelt décalre que la nouvelle loi de taxation des richesses est basée sur des principes sociaux et économiques bien équilibrés.

:::

La propriété industrielle et les Canadiens français

Liste de brevets d'invention, marque de commerce et droits d'autres accordés par le Bureau des Brevets d'Ottawa aux Canadiens-Ffrançais durant le mois d'août 1935. (Service du "Bureau Technique Albert Fournier". Procureurs de brevets d'invention de Montréal.)

BREVETS D'INVENTION

352085 O. J. Ouellette et P. A. Shee de Montréal, "Appareil de tirage de fournaise".
352.099, Jérôme Dumonchelle de Walkerville, Ont., "Piège".
352,124: J.-A. Marcoux de Ste-Hénédine, "Loquet de porte".
352,125,: Robert Martin de Verdun, "Filtre renversible".
352,568: Joseph Hudon de Mankota, Sask., "Machine à tendre le fil".

MARQUE DE COMMERCE

Laurent Labelle de Montréal. Mot "Montclair" pour la vente de gazoline et d'huile".

DROITS D'AUTEURS

"Jeu de cartes" par P. Drouin et R. Dumont de Lévis, P.Q.
"Catherine Tékakwitha", par le Rév. Père Edouard Lecompte, S.J., de Montréal.
"Monseigneur Déziel, sa vie, ses oeuvres" par J.-E. Roy de Qébec?
"Revue à la Mode 1940" par M. et Mme Jean Leduc de Montréal.
"Troit droit" par Adrienne Maillet de Montréal.
"Marie de l'Incarnation", fondatrice du Monastère des Ursulines de Québec" par une religieuse Ursuline de Québec.
"Direction pour l'enseignement des travaux manuels à l'école primaire", par J.-A. Lussier et C. J. Miller de Montréal.
"Cours d'hygiène" par le Dr J.-A. Beaudoin d'Outremont.